

Les bocages vendéens et maugeois (37)



UP37-00-01 Ambiance de plateau bocager semi-ouvert caractéristique de l'unité paysagère (Les-Lucs-sur-Boulogne)

C'est l'une des plus vastes unités paysagères de la région, qui s'étend jusqu'au nord des Deux-Sèvres, non seulement en raison de la continuité des ambiances sur ce territoire mais aussi d'une véritable identité culturelle et historique, liée notamment aux guerres de Vendée.

Les bocages vendéens et maugeois se caractérisent par un relief modelé en creux caractéristique de la partie méridionale du massif armoricain. Cela se traduit par un paysage d'alternance entre un plateau aux ondulations souples et, des vallées encaissées et sinueuses présentant des aplombs rocheux ou des séquences de chaos granitique.

C'est un paysage de bocages semi-ouverts alternant entre des zones plus ouvertes de grandes cultures sur les plateaux et des secteurs de vallées avec des trames de haies plus denses. Les lignes de haies soulignent les ondulations du relief tout comme quelques lambeaux viticoles présents dans le bocage sur la frange nord de l'unité. Sur le plateau, c'est un paysage ouvert de grandes cultures parfois ponctué de boisements ou d'une maille bocagère résiduelle.

La lecture paysagère est facilitée par l'unité architecturale et la présence de points de repères sur le plateau : clochers, silhouette étagée des bourgs, bâti rural (granges à nef...) en hameaux diffus. Les bourgs sont quasiment tous développés par une importante couronne pavillonnaire. Ils se caractérisent par une présence industrielle forte et ancienne en cœur de bourg (modèle de « l'usine à la campagne ») qui évolue aujourd'hui avec un déplacement des activités en frange notamment à proximité des nombreux grands axes routiers. De même, les hameaux traditionnels présentent d'importants développements de bâti d'élevage ou d'exploitation témoignant, dans le paysage, du fort dynamisme agricole. L'ensemble des enjeux des bocages vendéens et maugeois se concentre donc sur la gestion des fortes dynamiques à la fois urbaines, agricoles et infrastructurelles qui font évoluer très rapidement les paysages.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CONTEXTE REGIONAL DE L'UNITE PAYSAGERE

Les représentations sociales des paysages du Maine-et-Loire ([lien vers le département et la famille des plateaux bocagers mixtes](#))

Les représentations culturelles des paysages de « Type » : 15-20-20-40 « Le Pays Profond », les paysages ruraux

La famille de paysage : 15-30-30 Plateaux bocagers mixtes



1. Panorama sur le bocage nord maugeois depuis la colline des Gardes – commune de Saint Georges des Gardes



2. Un bocage qui s'accroche aux versants les moins abrupts de la vallée de l'Evre – commune de Montrevault



3. Un paysage de plateau cultivé très ouvert où pointent les clochers du bourg et les repères du bâti rural – commune de Chavagnes-en-Paillers



4. Ambiance caractéristique des zones d'activités qui se développent dans le bocage à l'accroche des bourgs ou des principaux échangeurs routiers – commune de Venansault



5. Paysage emblématique des moulins et chaussées dans les vallées encaissées de l'unité – commune de Torfou



6. Une unité paysagère qui se caractérise par des bourgs marqués par une très forte dynamique urbaine et économique – commune de Saint André de la Marche

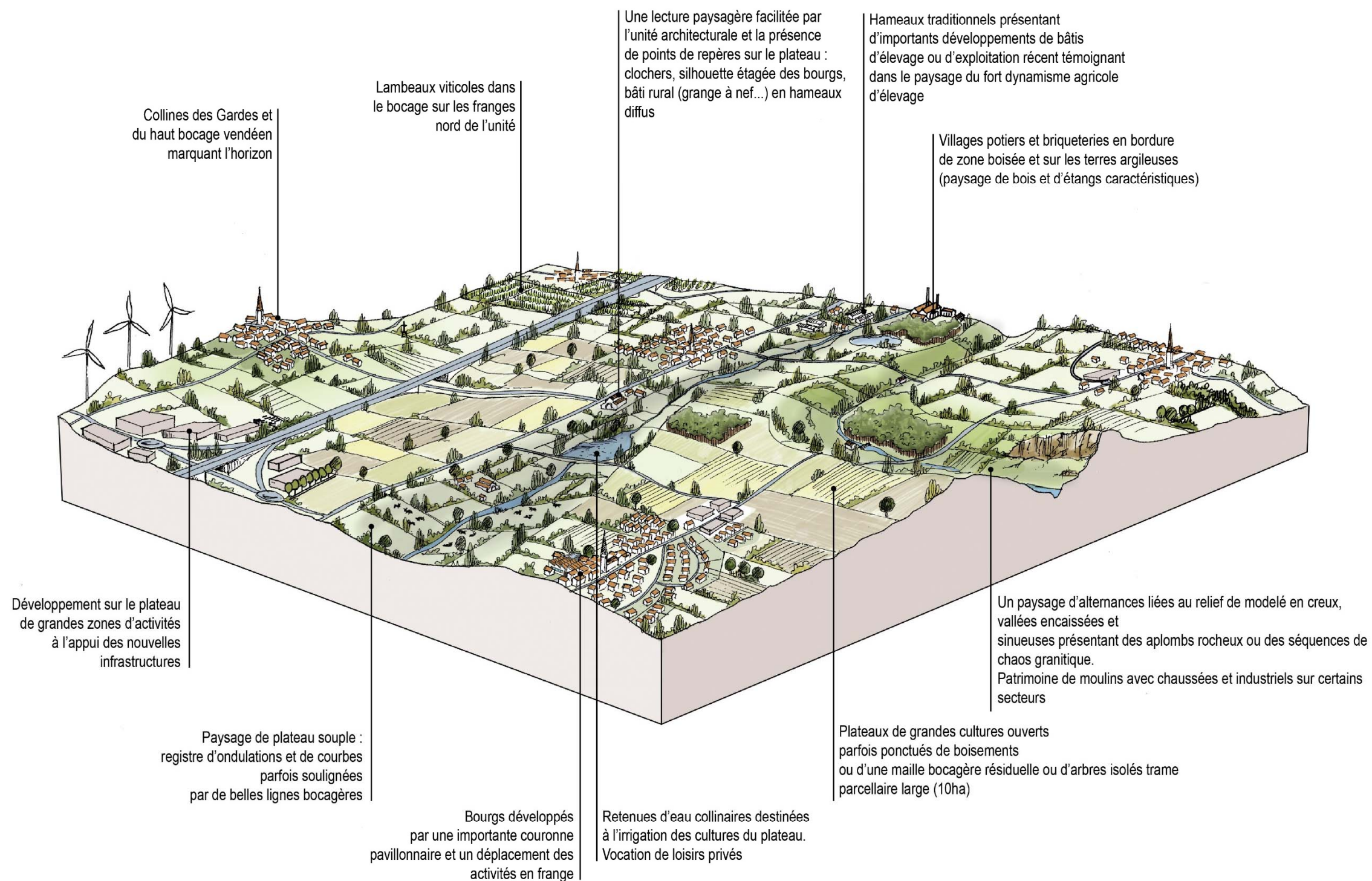


7. Panorama sur le bourg de Rochervières avec sa trame urbaine dense et ses matériaux de construction identitaires (tuile canal, murs enduits ou de granit)

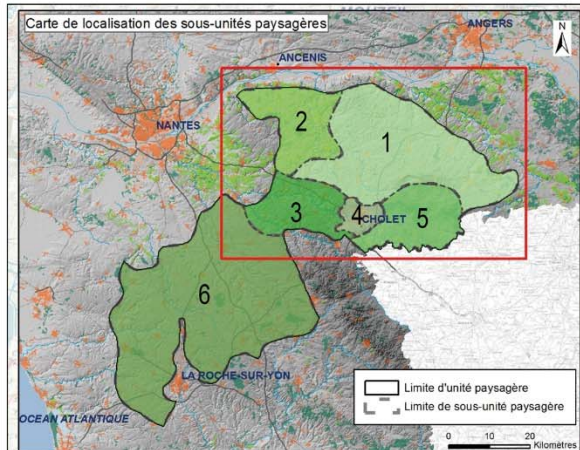


8. Paysage rural en attente d'une extension de la zone d'activités – commune de Saint Macaire en Mauges

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)



Carte de l'unité paysagère Les bocages vendéens et maugeois (37) : Partie Nord



2 Les plateaux bocagers boisés de l'Evre

- Un réseau hydrographique très sinueux organisé autour de la vallée de l'Evre animant fortement le relief (site emblématique du cirque de Courossé)
- Présence de nombreux villages potiers dont certains encore en activité (Fület, Tillières) avec un paysage de mares et d'étangs
- Bocage plus refermé par de nombreux boisements (diversité des ambiances paysagères et richesse des milieux naturels)
- Développement important des pôles urbains de Beaupréau et de Saint-Pierre / Montrevault en limite est de la sous unité

1 Le bocage maugeois

- Plateau bocager semi ouvert dominé par la colline des Gardes
- Vallées encaissées au bocage plus dense
- Succession de vallées Sud Ouest / Nord Est (Hyrôme et Lys) drainant le plateau vers la Vallée du Layon qui orientent le paysage à l'ouest de la sous-unité
- Paysage ponctué de plusieurs parcs éoliens et marqué par la traversée de l'A87
- Développement important du pôle urbain de Chemillé (zones pavillonnaires et zones d'activités à l'appui de l'échangeur autoroutier) au cœur de la sous unité

3 Le bocage entre Sèvre-Nantaise et Moine

- Seuil géographique entre le bocage maugeois et le bocage vendéen marqué par les deux vallées parallèles (direction armoricaine) encaissées et caractérisées par des éléments de chaos granitique («chirons»)
- Présence de forteresses défensive (Clisson-Tiffauges) sur ce seuil entre Poitou, Bretagne et Anjou
- Bourgs s'articulant sur les vallées de la Moine et de la Sèvre nantaise et leurs affluents avec un fort développement urbain et d'activités de ceux proches de l'axe Nantes Cholet
- Influence architecturale italianisante clissonnaise remontant la vallée de la Sèvre Nantaise.
- Plateau bocager à maille lâche peu habité, ondulé, ouvrant de larges panoramas ponctués par les clochers et un parc éolien.

Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale

5 Le bocage dense de la forêt de Vezins

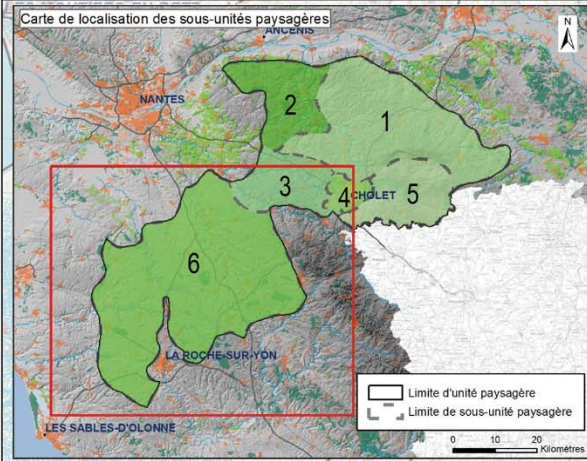
- Secteur bocager relativement dense refermé au nord par la forêt de Nuaille et Vezins
- Relief marqué par la direction armoricaine avec des vallées parallèles
- Amont du val de Moine ennoyé par les retenues d'eau du Verdon et de Ribou (présence singulière sur la vallée du jardin Oriental de Maulévrier)
- Bocage dense s'appuyant sur les pentes de la colline des gardes qui marque l'horizon
- Présence caractéristique de villages potiers

4 L'agglomération choletaise

- Articulation urbaine majeure de l'unité se développant sur la vallée de la Moine
- Paysage urbain récent (reconstruction complète après les guerres de Vendée) marqué par un important patrimoine industriel
- ville ceinturée par de vastes zones d'activités et commerciales repoussant la pression urbaine pavillonnaire sur les bourgs de première couronne.
- Pression urbaine forte à l'appui des axes routiers (A87 et N249)
- Secteur de la Séguinière marqué par les activités de Briqueterie



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOP®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI



3 Le bocage entre Sèvre-Nantaise et Moine

- Seuil géographique entre le bocage maugeois et le bocage vendéen marqué par les deux vallées parallèles (direction armoricaine) encaissées et caractérisées par des éléments de chaos granitique («chirons»)
- Présence de forteresses défensive (Clisson-Tiffauges) sur ce seuil entre Poitou, Bretagne et Anjou
- Bourgs s'articulant sur les vallées de la Moine et de la Sèvre nantaise et leurs affluents avec un fort développement urbain et d'activités de ceux proches de l'axe Nantes Cholet
- Influence architecturale italianisante clissonnaise remontant la vallée de la Sèvre Nantaise.
- Plateau bocager à maille lâche peu habité, ondulé, ouvrant de larges panoramas ponctués par les clochers et un parc éolien.

Les bocages vendéens et maugeois

C'est l'une des plus vastes unités paysagères de la région, qui s'étend jusqu'au nord des Deux-Sèvres, non seulement en raison de la continuité des ambiances sur ce territoire mais aussi d'une véritable identité culturelle et historique, liée notamment aux guerres de Vendée.

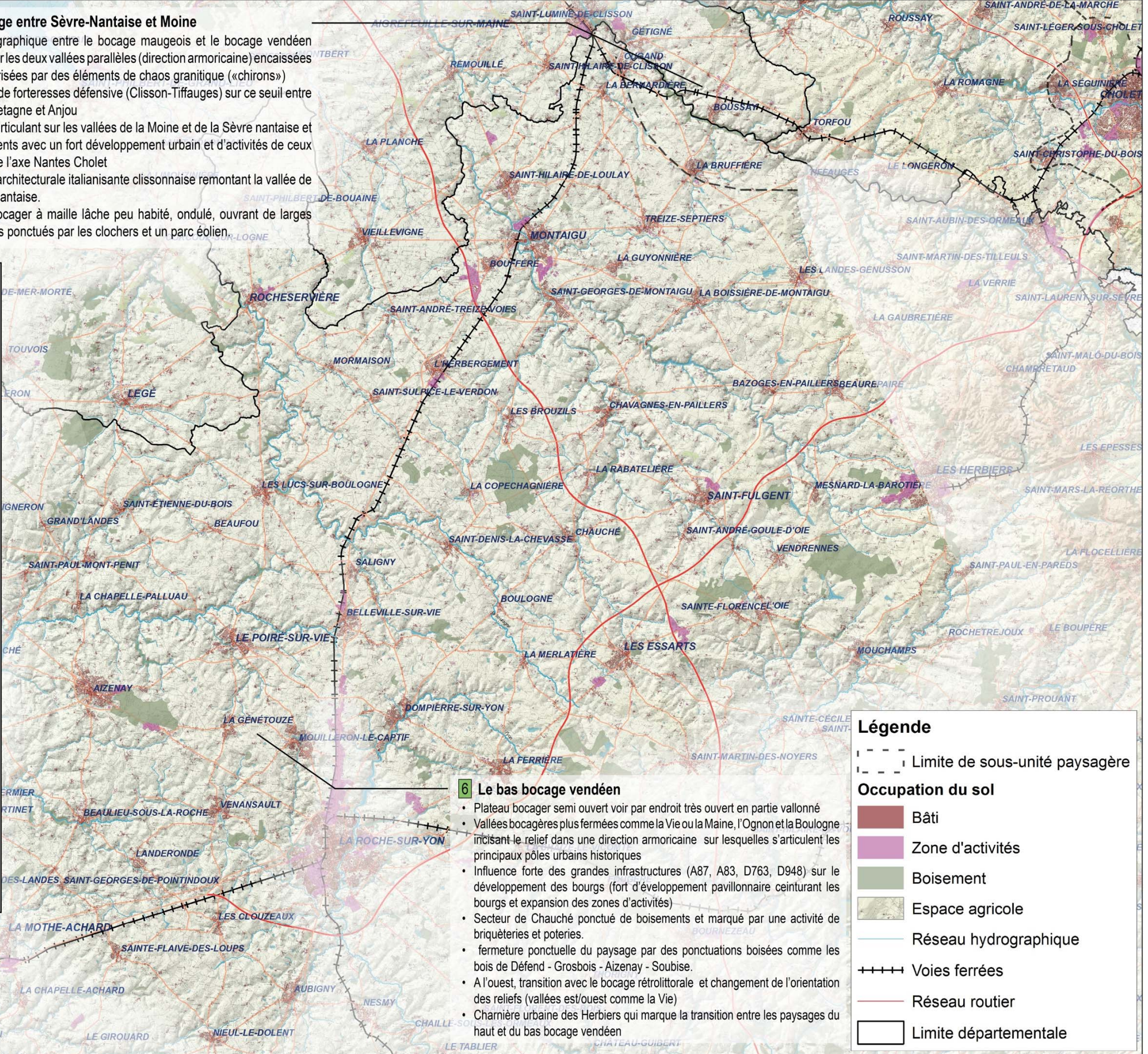
Les bocages vendéens et maugeois se caractérisent par un relief de modelé en creux caractéristique de la partie méridionale du massif armoricain. Cela se traduit par un paysage d'alternance entre un plateau aux ondulations souples et, des vallées encaissées et sinueuses présentant des aplombs rocheux ou des séquences de chaos granitique. L'eau est très présente dans ce paysage, tant dans le chevelu hydrographique dense que dans les nombreuses mares et étangs.

C'est un paysage de bocages semi-ouverts alternant entre des zones plus ouvertes de grandes cultures sur les plateaux et des secteurs de vallées avec des trames de haies plus denses. Les lignes de haies soulignent les ondulations du relief tout comme quelques lambeaux viticoles présents dans le bocage sur la frange nord de l'unité. Sur le plateau, c'est un paysage ouvert de grandes cultures parfois ponctué de boisements ou d'une maille bocagère résiduelle.

La lecture paysagère est facilitée par l'unité architecturale et la présence de points de repères sur le plateau : clochers, silhouette étagée des bourgs, bâti rural (granges à nef...) en hameaux diffus. Les bourgs sont quasiment tous développés par une importante couronne pavillonnaire. Ils se caractérisent par une présence industrielle forte et ancienne en cœur de bourg (modèle de « l'usine à la campagne ») qui évolue aujourd'hui avec un déplacement des activités en frange notamment à proximité des nombreux grands axes routiers. De même, les hameaux traditionnels présentent d'importants développements de bâti d'élevage ou d'exploitation témoignant, dans le paysage, du fort dynamisme agricole. L'ensemble des enjeux des bocages vendéens et maugeois se concentre donc sur la gestion des fortes dynamiques à la fois urbaines, agricoles et infrastructurelles qui font évoluer très rapidement les paysages.



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOP®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI



6 Le bas bocage vendéen

- Plateau bocager semi ouvert voir par endroit très ouvert en partie vallonné
- Vallées bocagères plus fermées comme la Vie ou la Maine, l'Ognon et la Boulogne incisant le relief dans une direction armoricaine sur lesquelles s'articulent les principaux pôles urbains historiques
- Influence forte des grandes infrastructures (A87, A83, D763, D948) sur le développement des bourgs (fort développement pavillonnaire ceinturant les bourgs et expansion des zones d'activités)
- Secteur de Chauché ponctué de boisements et marqué par une activité de briqueteries et poteries.
- fermeture ponctuelle du paysage par des ponctuations boisées comme les bois de Défend - Grosbois - Aizenay - Soubise.
- A l'ouest, transition avec le bocage rétro littoral et changement de l'orientation des reliefs (vallées est/ouest comme la Vie)
- Charnière urbaine des Herbiers qui marque la transition entre les paysages du haut et du bas bocage vendéen

Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale

1. Les limites et continuités paysagères



UP37-10-01 bascule du coteau viticole vers le val de Loire qui forme la limite nord de l'unité paysagère (Rochefort-sur-Loire)

Les limites paysagères de cette grande unité sont clairement définies au nord par le contrefort viticole du plateau bocager sur le val de Loire et à l'est par la vallée viticole du Layon et les collines du haut bocage vendéen. En revanche, on observe à l'ouest et au sud des transitions paysagères beaucoup plus longues qui constituent un véritable gradient entre les ambiances des deux unités paysagères voisines. Ainsi, le bocage se mêle progressivement aux parcelles viticoles du vignoble nantais pour quasiment disparaître dans les vallées. Sur la vallée de l'Ognon ce sont les parcelles maraichères qui apparaissent tout aussi progressivement. Au sud-ouest c'est la composition de la trame bocagère qui change, laissant plus de place aux conifères, chênes verts et chênes lièges caractéristiques du bocage rétro-littoral.



UP37-10-02 Limite marquée sur l'horizon sur l'ouest par la ligne des collines du haut bocage vendéen (Tiffauges)

Au sud les transitions paysagères sont tout aussi longues avec la densification de la trame bocagère sur les vallées du bocage du Lay et de la Vendée. Le bocage s'ouvre sur le couloir visuel de la petite plaine calcaire cultivée des marches du Bas-Poitou.



UP37-10-03 Gradient paysager progressif entre les paysages viticoles de Sèvre et Maine et le bocage maugeois (Tillières)



UP37-10-04 Transition paysagère progressive vers le bocage rétro-littoral : haie de chênes liège à Landeronde



UP37-10-05 Transition paysagère vers la trame plus dense des vallées du Lay et de la Vendée (Bournezeau)

Les continuités paysagères vers les départements voisins

L'unité paysagère des bocages maugeois et vendéens continue sur le département des Deux-Sèvres avec le bocage bressuirais (inventaire de paysages de Poitou-Charentes) qui présente les mêmes caractéristiques paysagères et une identité similaire sur la plan historique et culturel.

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

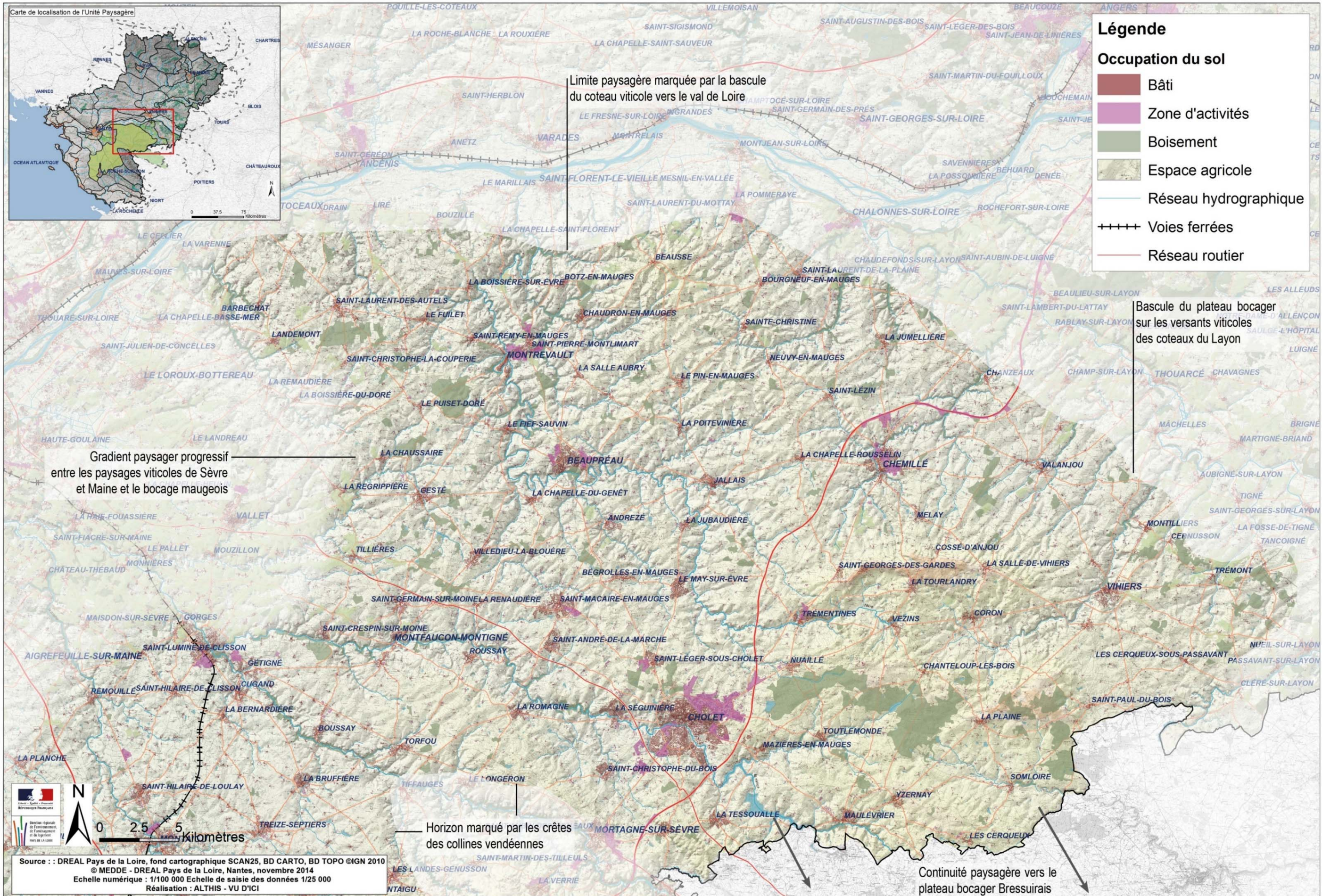
La partie nord de l'unité paysagère correspond dans les limites à l'unité des Mauges dans l'atlas des paysages de Maine et Loire de 2002.

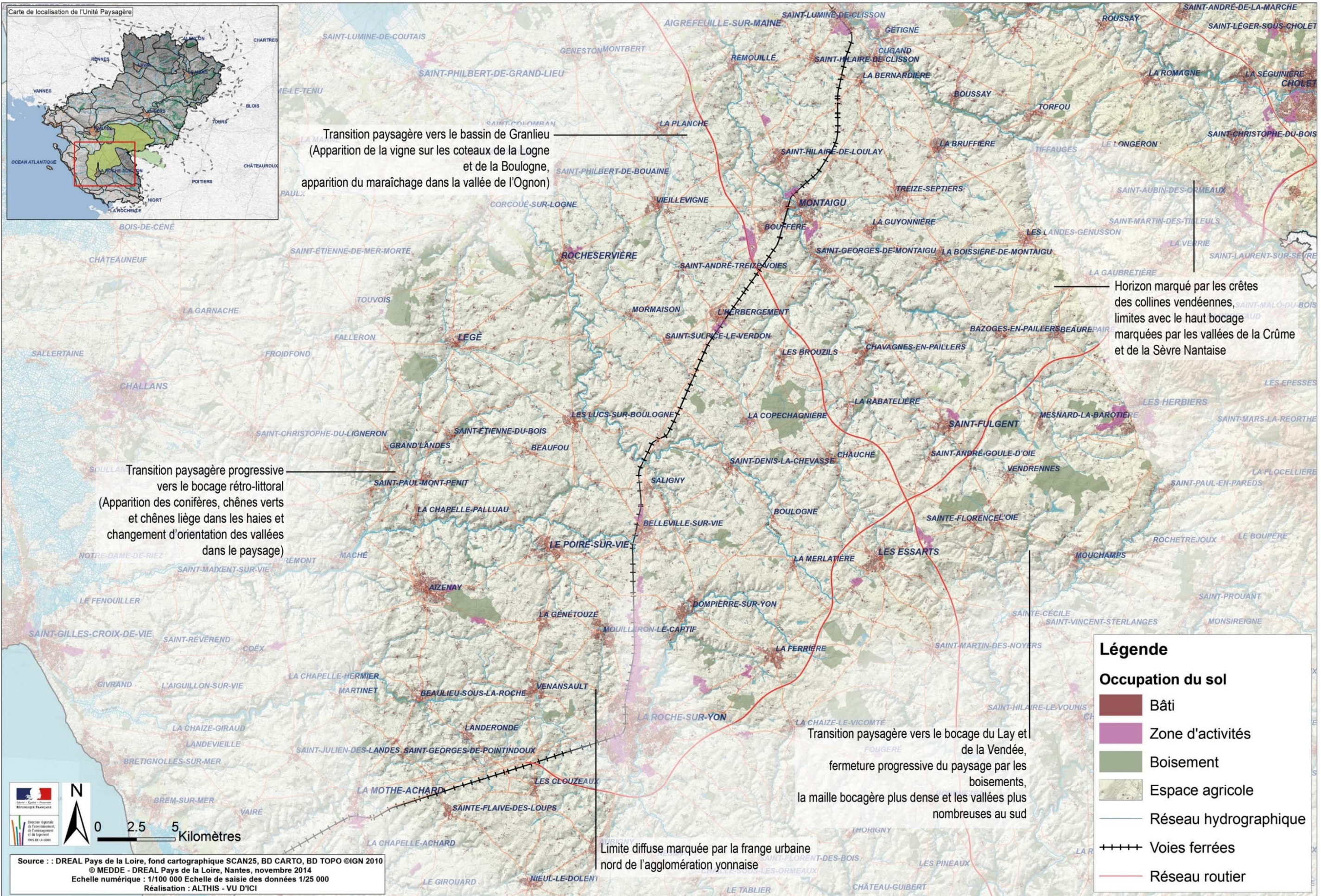
POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ATLAS DE PAYSAGES ANTECEDENTS OU VOISINS

Lien PDF avec l'Atlas de paysages de Maine et Loire de 2002

Lien avec l'unité paysagère du bocage bressuirais dans l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes : <http://www.paysage-poitou-charentes.org/P.php?d=&c=1&s=1&n=a&Z=302&e=.html>

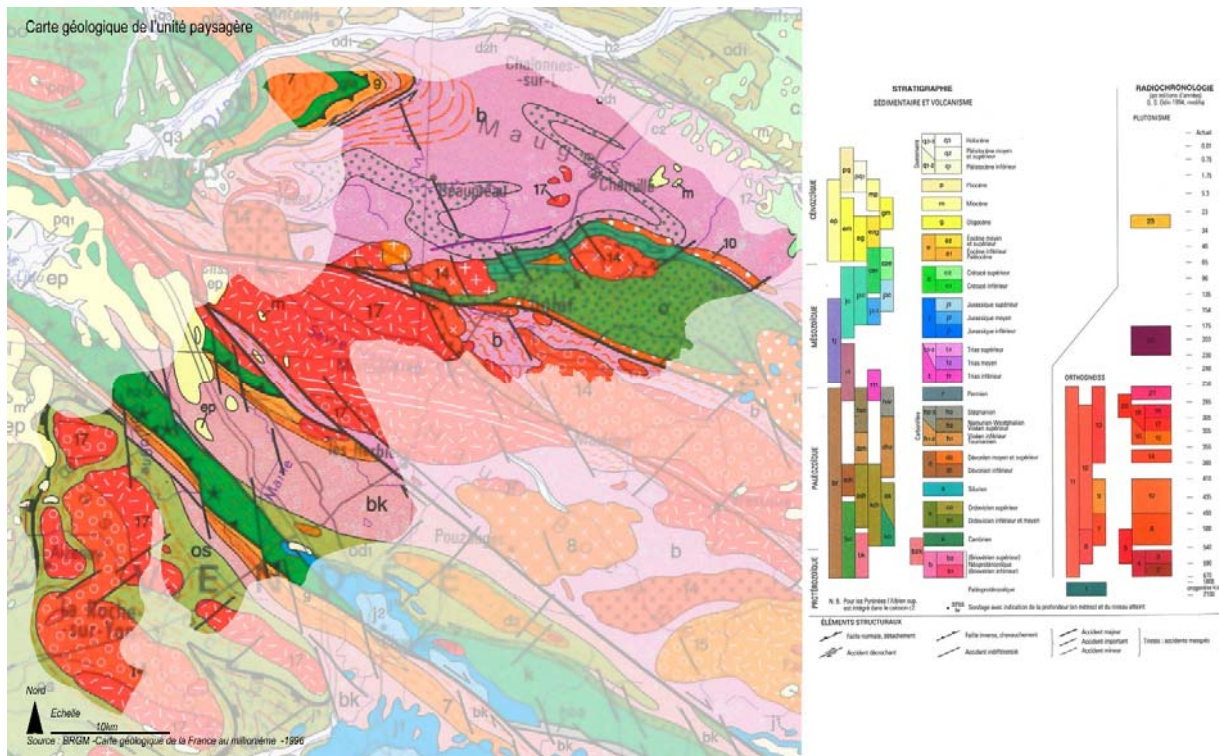
Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère Les bocages vendéens et maugeois (37) : Partie Nord





2. Les caractères des bocages vendéens et maugeois

2.1 Un socle cristallin érodé qui favorise un paysage d'alternance



UP37-20-C1 Carte géologique de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (source : BRGM)

Cette unité paysagère s'appuie quasi-exclusivement sur le Massif Armoricain. On y trouve les sols les plus anciens du secteur, essentiellement des schistes, gneiss et du granite. Mines et carrières ont suivi les veines de cette formation géologique pour en extraire l'or à St-Pierre Montlimart, le fer dans la région de la Ferrière, le granit dans les carrières de St-André de la Marche ou de la Tourlandry, l'uranium à Roussay et St Crespin-sur-Moine, les argiles du Fuilet, Aizenay, Veziens...



UP37-20-01 Terril des déchets des inertes d'extraction de l'uranium (St-Crespin-sur-Moine)

Modelé en creux par le réseau hydrographique, ce socle de roches dures joue de l'alternance qui existe toujours entre les creux des vallons et les hauts de plateaux, c'est-à-dire entre d'une part une échelle intime liée au caractère fermé du paysage et d'autre part une échelle monumentale en corrélation avec une ouverture sur de larges panoramas. Cette alternance physique et visuelle oblige à un changement permanent d'échelle, quel que soit le parcours que l'on emprunte pour traverser l'unité.

Cette alternance est également renforcée par la présence ou non de bocage sur les plateaux.

Les plateaux, quand ils conservent du bocage, se caractérisent par un paysage relativement fermé, non orienté où l'échelle de perception est réduite et dans lesquels il est difficile de se situer dans l'espace.

Les plateaux sans bocage se caractérisent par un espace faiblement ondulé et ouvert. La composition de l'espace en plans successifs est faible ou inexistante, ce qui procure une sensation de vide.



UP37-20-11 Un plateau profondément incisé par ses vallées (vallée de la Moine à Roussay)

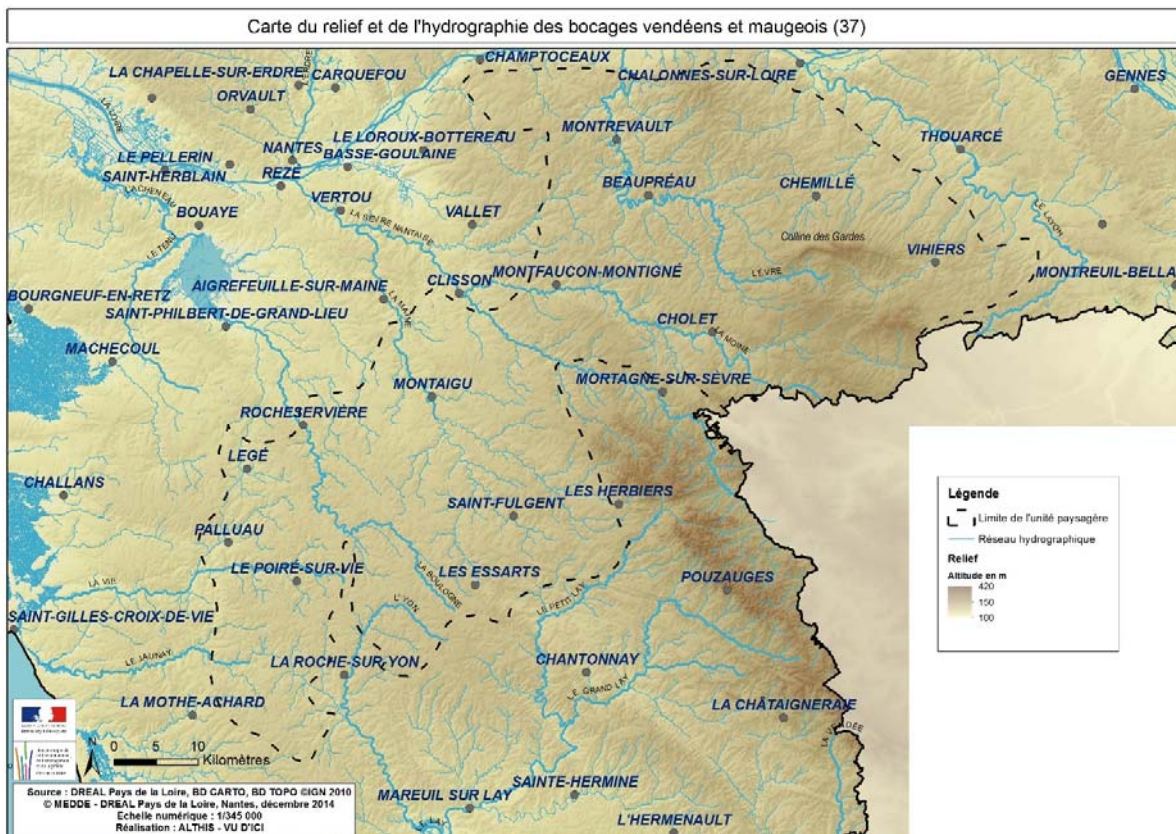
La colline des Gardes : promontoire singulier dans l'unité

S'appuyant sur une remontée granitique du socle rocheux, la colline des Gardes (sud Chemillé – ouest de Vihiers) semble s'être « décrochée » de l'ensemble constitué des collines vendéennes. Isolée au cœur de la pénéplaine du plateau maugeois, elle constitue un point d'observation panoramique spectaculaire qui permet d'apprécier les paysages de l'unité.



UP37-20-02 La colline des Gardes, promontoire offrant un panorama remarquable sur les paysages de bocage maugeois.

2.2 Des vallées encaissées et sinueuses



UP37-20-03 Carte du relief et de l'hydrographie de l'unité paysagère

La dureté de la roche (grès, schistes et granites) a imposé à l'eau un creusement vertical d'où un encaissement très important des vallées qui sont, en général, peu larges avec très souvent des escarpements rocheux. Les vallées, profondément encaissées et sinueuses, s'apparentent parfois à des ambiances de petite montagne avec des impressions de torrents qui serpentent dans un chaos rocheux de blocs granitiques appelés localement « chiron ».



UP37-20-04 Dominant une petite vallée, le chiron de la « Pierre Tournisse », empreint de légendes (Torfou)

Souvent masquée par sa ripisylve de saules, noisetiers, aulnes et frênes, la rivière serpente dans un fond de vallée prairial souvent étroit, ce qui lui donne un caractère mystérieux. Cette souplesse des vallées contraste parfois de façon violente avec les affleurements rocheux verticaux aux angles aigus et aux textures dures.



UP37-20-05 Des vallées encaissées aux ambiances mystérieuses, Vallée de la Moine nimbée de brouillard (St-Crespin-sur-Moine)

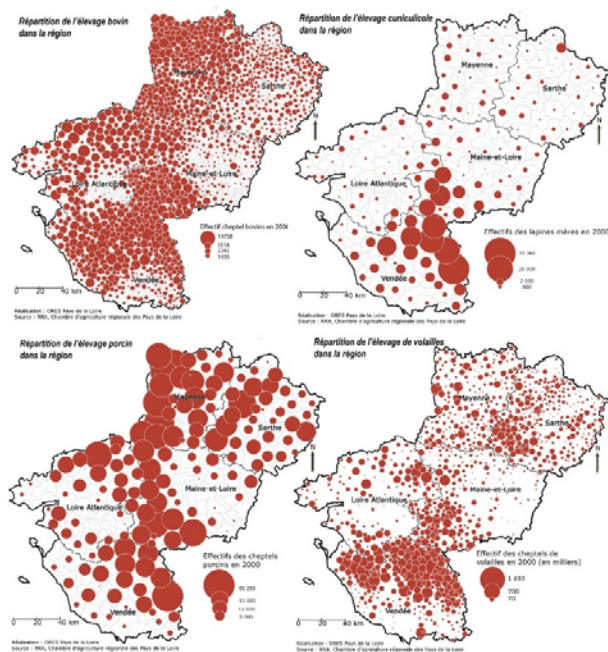
Ces vallées empruntent les principales failles qui découpent les roches dures du socle ancien. C'est pourquoi elles prennent préférentiellement la direction armoricaine nord-ouest/sud-est ou les petites failles de cisaillement nord/sud comme l'Evre, la Moine, la Sèvre Nantaise, la Maine ou la Boulogne. A l'ouest, les principales vallées s'orientent sur la direction cadomienne est/ouest qui caractérise les paysages rétro-littoraux (vallée de la Vie et du Jaunay).



UP37-20-06 Chaussée et moulin à eau dans la vallée de la Grande Maine (La-Boissière-de-Montaigu)

Les vallées sont par ailleurs ponctuées d'un patrimoine spécifique de gués, chaussées, moulins et lavoirs qui caractérisent ces paysages.

2.3 Des paysages bocagers marqués par une forte tradition de polyculture élevage



Les Mauges et le quart nord-ouest de la Vendée font partie des grands secteurs d'élevage non seulement de la région mais aussi de l'ouest. Si l'élevage bovin prédomine traditionnellement, les autres types d'élevages (volailler, porcin et cuniculicole) notamment hors sol sont également très présents sur ces secteurs.

Cet élevage se fait en parallèle de la production de maïs fourrager et de l'extension des prairies temporaires et artificielles. Cela se traduit également par la présence forte dans le paysage de tous les bâtiments industriels liés à la transformation agro-alimentaire de ces produits à la fois d'élevage et de cultures.

Cette activité se révèle au travers de la structure paysagère anthropique du bocage avec l'évolution du maillage des haies en fonction des besoins générés par les nouvelles techniques, mais aussi de l'évolution des structures d'accueil, de l'élevage de plein air avec granges traditionnelles vers le développement des longues stabulations métalliques, et des bâtiments d'élevage hors-sol.

UP37-20-09 Cartes régionales des productions animales montrant la prédominance de l'unité



UP37-20-10 Bovins en pâture dans une prairie bocagère (Torfou)



UP37-20-11 Usine de transformation agro-alimentaire comme nouveau repère sur le plateau (Chavagnes-en-Paillers)

2.4 Une adaptation au relief du bocage et de l'occupation du sol

L'ondulation des plateaux dessine des lignes courbes très douces, soulignées par quelques lignes bocagères sinueuses qui présentent un graphisme particulier lié à la conduite traditionnelle des arbres en têtard. Les arbres des haies offrent une silhouette tout à fait identitaire liée à leur mode de gestion : taille de la totalité des branches sauf une sur laquelle se réorganise l'architecture de l'arbre. Parfois, localement très dense, c'est véritablement la trame bocagère avec son réseau de chemins creux parfois labyrinthique menant à des hameaux isolés qui caractérise la structure de cette unité.



UP37-20-14 Une gestion traditionnelle des arbres des haies bocagères en têtard avec émonde (La-Bernardière)

L'ossature géographique et géologique a imposé à l'homme d'importantes contraintes dont il a su tirer parti en spécialisant les espaces :

- les plateaux présentant les bonnes terres accueillent les cultures fourragères et céréalières; la trame bocagère y a été souvent ouverte voir supprimée suite aux remembrements ou pour les besoins de la mécanisation des cultures. Ce sont les vieux chênes des anciennes haies qui subsistent et ponctuent le paysage ouvert du plateau. C'est à la charnière des vallées et du plateau que l'on retrouve les principales implantations de hameaux



UP37-20-12 Paysage ouvert sur le plateau cultivé ponctué de chênes isolés ou de haies rélictuelles (Saint-Sulpice-Le-Verdon)

- les fonds de vallées et les pentes les plus douces accueillent les prairies naturelles encadrées par un réseau encore dense de haies bocagères aux essences adaptées à l'eau qui se distinguent du bocage du plateau. On y retrouve ainsi les noisetiers, aulnes (localement appelés vergnes), saules, frênes et quelques ormes qui ont survécu à la graphiose (on les retrouve fréquemment dans la toponymie : ormeaux...)



UP37-20-15 Des pentes plus douces soulignées par un bocage encore dense (Saint-Georges-des-Gardes)

- les pentes abruptes sont généralement boisées et laissent parfois apparaître des aplombs rocheux



UP37-20-16 Des coteaux abrupts boisés qui referment le paysage de la vallée de la Boulogne (Les-Lucs-sur-Boulogne)

Cet étagement de l'occupation du sol renforce les contrastes de ce paysage entre les ambiances de pénéplaine ouverte et cultivée du plateau et les vallées fermées encore bocagères.

2.5 Une unité architecturale qui utilise les matériaux locaux

L'unité architecturale et texturale est donnée par des formes bâties rurales traditionnelles homogènes, des formes urbaines équivalentes sur l'ensemble du territoire (aussi bien au niveau des fermes que des bourgs), une palette de matériaux réduite (gneiss, schiste, tuiles majoritairement, avec en encadrements des ouvertures en granite ou briques) définissant une palette chromatique contrastée et chaude.



UP37-20-19 Des matériaux de construction traditionnels aux couleurs chaudes (schistes, granits, gneiss, tuile et brique)

L'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois est aussi une unité architecturale qui s'appuie sur une palette chromatique et texturale homogène : association de granits (fondations et encadrements), schistes (gros-œuvre) et briques (ornement). Dominance de la tuile (toitures) en tige de botte au niveau de l'habitat rural dispersé et des maisons de bourg avec ponctuellement de l'ardoise au sein des bourgs (maisons bourgeoises et églises). Cependant, on observe au niveau des lisères des influences architecturales qui induisent quelques variations (modification de la proportion des matériaux) :

- au nord, influence ligérienne : Proportion équilibrée entre toitures de tuiles et d'ardoises, ornementation des façades avec du tuffeau en association plus ou moins importante avec le schiste
- à l'est, influence du secteur Layon-Lys-Aubance : Dominance du schiste et de la tuile canal
- au sud-ouest, influence rétro-littorale et maraichine avec des petits volumes habitables et murs enduits chaulés en blanc
- au nord-ouest, influence du bâti vigneron (présence de chais dans les dépendances)
- autour des vallées de la Sèvre Nantaise et de la Moine : influence clissonnaise avec éléments italianisants de type rural toscan dans l'architecture rurale et industrielle
-

2.6 Bourgs, clochers et bâtiments industriels, repères majeurs sur les plateaux

Si les restes de maille bocagère et l'habitat diffus contribuent à donner une organisation labyrinthique au paysage, les bocages vendéens et maugeois comptent trois grands types de points de repères, qui facilitent la lecture paysagère : les bourgs, les clochers et les bâtiments industriels. L'importance des relations visuelles et des covisibilités est ainsi accrue par la multitude de points de repères qui ponctuent et animent le paysage. Ils constituent, par ailleurs des repères culturels, sociaux et économiques.



UP37-20-18 Des implantations bâties qui créent des repères dans le paysage et animent les vues (Saint-Martin-des-Tilleuls)

Les bourgs et clochers

Les églises « récentes » pointent au loin et dominent la silhouette des bourgs. Les clochers élancés, en ardoises ou en pierres, s'élèvent toujours plus hauts... c'est le résultat de la guerre des clochers. Les Guerres de Vendée très actives dans ce secteur de la région ont conduit à la destruction de très nombreuses églises reconstruites après 1800 avec une véritable guerre des clochers : une volonté d'afficher de très loin non seulement la présence du bourg mais aussi sa ferveur catholique. Les nombreuses destructions durant les guerres de Vendée n'ont également épargné que très peu de patrimoine bâti remarquable ante XIXème siècle.



UP37-20-21 Le clocher en point de repère de la silhouette de bourg dans le bocage (Saint-André-de-la-Marche)

L'urbanisation des bourgs s'étage sur les pentes. Leur silhouette est caractérisée par les toits de tuiles aux couleurs chaudes, ponctuée par quelques toitures d'ardoises (maisons de maître par exemple). Chaque village a une structure urbaine très organisée et structurée qui lui donne une ambiance de petite ville avec plusieurs places cernées de maisons à étages...



UP37-20-22 Alignement de maisons de bourg à étage autour d'une place aux Essarts (source : CAUE de Vendée)



UP37-20-23 Montfaucon, un bourg étagé sur la vallée de la Moine

Les bâtiments industriels



UP37-20-24 Un bâti industriel monumental qui signale le bourg de Saint Fulgent sur l'horizon

La silhouette des bourgs est souvent accompagnée en lisière par les volumes imposants et massifs des bâtiments industriels révélant le dynamisme économique très fort de ce secteur. Ces volumes massifs aux couleurs claires contrastent souvent avec la vaste palette des verts qui caractérise le paysage rural de l'unité. Comme le montre le volet dynamique des paysages sur l'unité, ces usines connaissent plusieurs essors et donc époques de construction et localisation dans le bourg. On est là véritablement au cœur du modèle traditionnel qui perdure de « l'usine à la campagne » :

- C'est dès l'ancien régime qu'apparaissent les ateliers de tisserands dans les caves semi enterrée (pour récupérer la lumière naturelle par un soupirail) des maisons de bourgs et de certaines fermes.
- Fin XIXe, les métiers à tisser deviennent plus volumineux et ne permettent plus une activité chez soi. De nouveaux locaux doivent être construits pour accueillir métiers et ouvriers : c'est le début des usines
- Entre 1875 et 1880, apparition timide de la chaussure à Saint-Macaire-en-Mauges sous l'initiative d'un prêtre pour se développer ensuite dans le nord Vendée et dans le Bressuirais. De la « savate » initiale en tissu et en feutre à la chaussure en cuir, le développement industriel est important entre 1900 et 1914
- La première guerre mondiale favorise le développement de cette activité (fourniture de chaussures aux soldats). De la savate à la chaussure bon marché puis à la chaussure de qualité, la fameuse « nébuleuse » des Mauges organisée autour du choletais est née.
- Depuis plusieurs décennies, le relais est pris par la confection et le prêt à porter. Un certain nombre de grandes marques sont nées et toujours implantées dans le Choletais. En témoignent les nombreux volumes géométriques des industries au cœur et en lisière de bourgs



UP37-20-25 Une ceinture industrielle qui marque la lisière de bourg de la Bruffière

2.7 Le bâti rural comme points de repère secondaires

L'habitat rural et les moulins



La maison rurale se caractérise par sa taille modeste et ses volumes trapus. Elle est constituée d'un volume simple sur deux niveaux avec un toit couvert de tuiles « tige de bottes ». Cette maison rustique est parfois isolée mais se trouve surtout dans les villages où elle représente souvent le bâti le plus ancien. Le charme de cette architecture vient donc de sa simplicité et d'un usage harmonieux des matériaux et couleurs. Le rythme des percements asymétriques ponctue la façade.

UP37-20-20 Morphologie type du bâti rural traditionnel (BOSC & PIGOT, VU d'ICI, Bruno DUQUOC. Atlas des paysages de Maine-et-Loire. Département de Maine-et-Loire, DIREN, Pays de la Loire, DDE Maine-et-Loire Version éditée Le Polygraphe, 2002.)

L'habitat rural utilise toute une palette de teintes chaudes des matériaux locaux (gneiss, granit, schiste et tuiles avec encadrement des ouvertures et ornementation des corniches en briques ou granit) qui lui confère un fort impact chromatique : touches d'ocres rouges des toitures qui se détachent sur les fonds verdoyants et dont l'impact est renforcé par une importante densité : Les fermes sont nombreuses et relativement proches les unes des autres.

Le bocage est ponctué de nombreuses exploitations agricoles de type métairie, tournées vers la polyculture et l'élevage. Elles se regroupent sous forme de hameaux et de villages. Cette dispersion permet la proximité entre l'exploitation et les lieux de travail. Les fermes anciennes sont souvent constituées d'un corps d'habitation soit flanqué d'appentis, soit enserré de petits bâtis non accolés

aux volumes et de formes très variées, comme la soue à cochons, le poulailler, le four à pain, la réserve, le préau... Le découpage soigné des volumes bâtis du village encadre la cour de la ferme et renvoie à l'organisation urbaine groupée autour des places des bourgs.

UP37-20-26 Un bâti principal compact qui s'articule autour d'une cour et qui se démarque par ses teintes chaudes



Le paysage est par ailleurs marqué par de nombreux petits manoirs et châteaux médiévaux témoignant de l'histoire de ce secteur de marche entre Poitou et Anjou.

UP37-20-27 Château et ses douves de Saint-Martin-des Noyers



Sur le plateau et les points hauts dominent les silhouettes caractéristiques des moulins tours dont bon nombre ont été restaurés. Outre leur ancienne fonction de transformation, ces moulins gardent une importance culturelle forte dans la mesure où ils servaient de moyen de communication durant les guerres de Vendée.



UP37-20-28 Les moulins, des repères sur les points hauts, dominant les vallées (Moulin tour de la Rabatellière)

Des granges traditionnelles aux bâtiments d'élevage contemporains

La grange assure les fonctions de stockage et d'accueil des animaux. De volume souvent plus important que celui de l'habitation, la grange-étable, présente dans toute la Vendée et les Mauges, se caractérise par deux petites portes pour le bétail et les hommes encadrant un haut portail central pour les charrettes. Deux formes se distinguent : la grange sans nef avec son toit à deux pans, la grange avec nef dont la partie centrale est surélevée.



UP37-20-29 Grange simple et grange à nef typique des bocages vendéens et maugeois

De nombreuses annexes (réserves, appentis, granges, chaix...) complètent ce bâtiment pour assurer le bon fonctionnement de la ferme.

De nombreux bâtiments d'élevage hors sol accompagnent aujourd'hui les fermes et granges traditionnelles : volumes allongés de couleur claire et de texture brillante annoncés par les colonnes plus hautes des silos. Très nombreux, ils participent de façon majeure au paysage et soulignent le dynamisme agricole de ce secteur. Leur impact visuel est d'autant plus fort qu'ils sont perçus de profil (impact visuel moindre de face), et qu'ils sont implantés sur des points hauts.



UP37-20-30 Des bâtiments d'élevages ou d'exploitation de plus en plus imposants qui se démarquent par leurs matériaux de construction (source : CAUE de Vendée – Le Poiré-sur-Vie)

2.8 Le petit patrimoine vernaculaire et les boisements comme points de repère tertiaires

Les calvaires et croix de chemins



UP37-20-31 Chemin de croix monumental de la Salette (La Rabatelière)

Chapelles, croix de mission, calvaires, croix de chemins... jalonnent le territoire. Leur nombre, leur mise en scène et l'entretien qui leur est prodigué, témoignent de la ferveur catholique caractéristique des Mauges et de la Vendée. La religion catholique a une très grande importance dans ce secteur, tant au niveau de l'histoire (fidélité des paroissiens aux prêtres lors des périodes troublées de la révolution notamment) que de la vie sociale actuelle (importance des écoles privées dans les villages...).



UP37-30-32 Calvaire et croix de mission marquant la croisée des chemins dans le bocage ou aux entrées de bourg

Des bois et forêts en association avec des villages potiers



Aujourd'hui très peu boisé, le territoire de l'unité a vu une nette régression des forêts au fil de l'histoire au profit du bocage comme en témoigne la toponymie (les Essarts par exemple : l'essartage consistait à couper les boisements pour conquérir des terres cultivables). Quelques-unes s'insèrent cependant dans le bocage : la forêt d'Aizenay, les forêts domaniales du Bocage Vendéen (morcelée en trois grands secteurs), de l'Herbergement, et de Galas (qui joua un rôle important de refuge pendant les Guerres de Vendée) et la forêt de Vezins au sud des Mauges.

UP37-20-33 Reconstitution du refuge des Vendéens de la forêt de Grasla (Les Brouzils)



Ces ensembles forestiers, aux ambiances fermées singulières, sont constitués essentiellement de feuillus tels que chênes et charmes. On retrouve ponctuellement des secteurs plantés de pins ou de douglas. Les ambiances jouent également sur les couleurs et les textures du perchis de châtaigniers qui présente un sous-bois de mousses et fougères. Assurant la production de bois d'œuvre, ces ensembles forestiers ont par ailleurs un rôle attractif tant pour les habitants des agglomérations proches que pour les touristes de passage. De plus des petits boisements jalonnent le territoire et participent à la diversité des ambiances du bocage.

UP37-20-34 Ambiance graphique de la pinède dans la forêt d'Aizenay

Les poteries et briqueteries sont très étroitement associées à la proximité de ces boisements caractéristiques des terres argileuses impropres à la culture sur le plateau. Elles profitent par ailleurs du bois disponible, utilisé comme combustible dans les fours de cuisson. Reconnaisables à leur architecture et en particulier aux matériaux qui reflètent leur activité, elles fabriquaient tuiles et briques à partir de l'argile du sous-sol.



UP37-20-35 Four de briqueterie à Tillières

2.9 Des Lacs étroits qui inondent les vallées

Sur les vallées étroites les retenues d'eau ont été relativement faciles à mettre en œuvre c'est pourquoi on retrouve de nombreux étangs mais aussi des lacs plus importants (ressource en eau ou énergétique) qui s'étirent dans le fond de vallée.

Entre Cholet et Maulévrier, la vallée de La Moine, coupée par deux barrages à vocation hydroélectrique est envahie par l'eau, offrant un visage tout à fait particulier et non traditionnel. Les plans d'eau de Ribou et du Verdon occultent le relief identitaire de la vallée. Ils ont une vocation touristique affirmée et présentent un patrimoine naturel reconnu (réserve ornithologique notamment).



UP37-20-07 Ripisylve dense cadrant les vues sur le lac du Verdon (Maulévrier)

Plus au sud la réserve d'eau de la Bultière fait gonfler artificiellement les eaux de la Grande Maine.

Au Nord de la Roche-sur-Yon, la retenue d'eau potable de Moulin Papon inonde la vallée de l'Yon et constitue un support privilégié de loisirs péri-urbains.

A la charnière ouest de l'unité, le lac de la retenue d'eau potable d'Apremont s'étire jusqu'au nord d'Aizenay. Outre son rôle de ressource, il est aussi valorisé pour les loisirs (baignade, promenade et surtout pêche).



UP37-20-08 Lac d'Apremont en étiage (Aizenay)

Pour aller plus loin sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- *Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés*
- *Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>*
- *Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>*

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères des bocages vendéens et maugeois

L'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois présente une véritable homogénéité d'ambiances et de structure. Cependant, la distinction de sous-unités paysagères sur le vaste territoire de l'unité s'appuie sur quatre critères :

- Une topographie spécifique plus accentuée par la présence de nombreuses vallées comme dans les plateaux bocagers boisés de l'Evre ou par une orientation particulière de celles-ci comme dans le bocage entre Sèvre Nantaise et Moine
- Une densité de la trame bocagère plus forte avec la présence de boisements comme dans le bocage dense de la forêt de Veziins et les plateaux bocagers boisés de l'Evre
- Des dynamiques d'évolution des paysages à la fois infrastructurales, urbaines et agricoles qui conduisent à des mutations importantes des paysages comme pour le bas bocage vendéen et le bocage maugeois.
- Un développement important de paysages urbains spécifiques comme pour l'agglomération choletaise

On distingue ainsi dans les bocages vendéens et maugeois six sous-unités paysagères :

- Le bocage maugeois
- Les plateaux bocagers boisés de l'Evre
- Le bocage entre la Sèvre Nantaise et la Moine
- L'agglomération choletaise.
- Le bocage dense de la forêt de Veziins
- Le bas bocage vendéen

[Lien vers les cartes des unités paysagères](#)

3.1 Le bocage maugeois



UP37-30-01 Agglomération de Chemillé sur le plateau bocager maugeois depuis la colline des Gardes

Le bocage maugeois se caractérise par un plateau bocager semi ouvert dominé par la colline des Gardes qui constitue un repère majeur sur l'horizon avec le clocher de Notre-Dame-des-Gardes, le château d'eau de la Tourlandry et le parc éolien proche. Cette colline constitue par ailleurs un belvédère remarquable sur l'ensemble des Mauges et par temps clair le regard porte jusqu'aux contreforts de la Loire.

Sur ce plateau cultivé où la trame de haies demeure résiduelle, les vallées encaissées ourlées d'un bocage plus dense se distinguent surtout par la frange boisée qui les entoure. Ainsi on observe une succession de vallées sud-ouest / nord-est (Hyrôme et Lys) drainant le plateau vers la Vallée du Layon, orientant et structurant le paysage à l'est de la sous-unité.

Le paysage est ponctué de plusieurs parcs éoliens qui pointent sur l'horizon. Il est par ailleurs marqué par la traversée de l'A87 et par les nombreuses infrastructures de contournement des bourgs qui en changent la perception et en réorientent les développements comme sur la D960 (entre Cholet et Varades).

Le développement urbain et industriel le plus important s'est concentré sur le pôle de Chemillé au cœur de la sous-unité. Cela s'est traduit par une forte extension des zones pavillonnaires et zones d'activités à l'appui de l'échangeur autoroutier ajoutant de nouveaux repères paysagers aux trois clochers qui caractérisent la silhouette ancienne de la ville sur la vallée de l'Hyrôme. Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, la ville se distingue par la culture des plantes médicinales qui sont toujours produites aujourd'hui et font encore son attrait au travers du jardin Camifolia.

3.2 Les plateaux bocagers boisés de l'Evre



UP37-30-02 Extensions urbaines de Montrevault dominant un méandre de l'Evre et son coteau abrupt boisé.

Le réseau hydrographique très sinueux organisé autour de la vallée de l'Evre anime fortement le relief. Site emblématique de ce relief mouvementé, le cirque de Courossé entaille le plateau dans un cercle quasi-parfait suivant un méandre de l'Evre. Le site est marqué par de grandes relations visuelles et d'importantes relations de co-visibilités avec la vallée de l'Evre.

En formant une boucle resserrée, l'Evre a creusé dans les schistes un cirque bordé de coteaux abrupts. Naturel et sauvage, le cirque de Courossé est emblématique des Mauges avec sa « grotte de Lourdes » en bas ; son chemin de croix tout au long de l'allée qui mène au sommet, ses falaises couvertes de landes et ses vignes sur l'autre versant des coteaux. A noter : juste à côté, le château de la Baronnière, incendié en 1794, puis reconstruit en style « troubadour » par Hodé, fut la demeure de Bonchamps. C'est là que le 12 mars 1793, les paysans des environs vinrent le chercher pour lui demander de se mettre à leur tête. Ses réticences furent grandes à se lancer dans la « folle » entreprise. Il demanda une nuit de réflexion. Au matin, il finit par dire « oui » non sans avoir fait jurer d'abord à ceux qui étaient là « de ne jamais s'abandonner aux cruautés qui déshonorent les guerres civiles ».

Sur les parties les plus planes du plateau les terres argileuses peu fertiles sont boisées (souvent de taillis de châtaigniers) et exploitées comme en témoignent de nombreux villages potiers dont certains encore en activité (Fuillet, Tillières). En pénétrant au cœur des landes et bois (ou en vue aérienne), la structure du paysage de ces secteurs se distingue également par les nombreux étangs et mares qui correspondent aux anciens secteurs d'extraction. On découvre aussi des fronts de carrières dévoilant une large palette d'ocres. L'urbanisation diffère elle aussi. Les constructions s'appuient sur la même palette de matériaux que celle de l'unité mais avec une part plus grande réservée aux briques surtout en ornementation des façades. Les gros hameaux ont remplacé les fermes isolées, les structures urbaines sont distendues et totalement liées à l'activité des potiers. De nouveaux éléments architecturaux, notamment les fours animent les villages et hameaux, et soulignent l'impact de cette activité. Les poteries et briqueteries ont aujourd'hui fortement régressé après la seconde guerre mondiale du fait du remplacement de la brique par le béton et l'acier. Ce savoir-faire ancestral subsiste toujours sur le territoire, notamment sur la commune du Fuillet et de Tillières.



Ces plateaux au bocage plus dense, plus refermé par de nombreux bois et animés de vallées aux coteaux abrupts boisés se distinguent donc par la diversité des ambiances paysagères et la richesse des milieux naturels associés.

En s'appuyant sur la D752, les pôles de Beaupréau et de Saint-Pierre / Montrevault présentent un développement économique et urbain pavillonnaire plus important en limite est de la sous unité.

UP37-30-03 Structure paysagère de bois, étangs et villages potiers caractéristique de la sous-unité sur le secteur du Fuillet (source scan 25 IGN)

3.3 Le bocage entre la Sèvre Nantaise et la Moine



UP37-30-04 Paysage des petites prairies de pâture de la vallée de la Sèvre Nantaise à Torfou

Véritable seuil géographique entre le bocage maugeois et le bocage vendéen, cette sous-unité est marquée par les deux vallées parallèles suivant la direction armoricaine nord-ouest/sud-est. Elles sont particulièrement encaissées et caractérisées par des éléments de chaos granitique ("chirons") et un patrimoine de moulins à eau en fond de vallée, de moulins à vent en haut de coteaux et de mégalithes. L'architecture présente une influence architecturale italianisante clissonnaise remontant la vallée de la Sèvre Nantaise.

La présence de forteresses défensives qui limitent la sous-unité sur ces vallées (Clisson-Tiffauges) témoigne de l'enjeu stratégique du contrôle de ce seuil entre Poitou, Bretagne et Anjou.

L'ensemble des bourgs s'articule en limite de plateau sur les petits affluents des vallées de la Moine et de la Sèvre nantaise. La présence de la 2x2 voies Cholet/Nantes sur le plateau en parallèle de la vallée de la Moine a induit un fort développement urbain et d'activités sur les principaux échangeurs et les bourgs les plus proches.



UP37-30-05 Un plateau bocager ouvert laissant apparaître le bâti des zones d'activités qui s'alignent sur la voie Nantes/Cholet (Montfaucon/Montigné)

Ces nouvelles franges urbaines sont d'autant plus lisibles que le plateau bocager est relativement ouvert par les remembrements successifs. Cette maille lâche de haies, ondulée ouvre de larges panoramas ponctués par les clochers qui se répondent d'une vallée à l'autre. On note par ailleurs la présence d'un parc éolien.



UP37-30-06 Frange urbaine pavillonnaire récente qui entoure les bourgs du bocage (Saint-André de la Marche)

3.4 L'agglomération choletaise



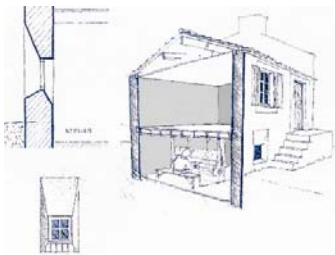
UP37-30-07 Coteau de la Moine sur lequel s'étage le centre-ville de Cholet marqué par la silhouette de ses clochers

Véritable articulation urbaine majeure de l'unité, l'agglomération choletaise se développe sur la vallée de la Moine, remontant sur les coteaux, enjambant la rivière et surmontant un escarpement granitique. La ville s'offre depuis les points hauts alentours, dégageant à la fois l'image d'une cité industrielle et moderne, d'une ville calme et d'un important centre agricole (un des 10 premiers marchés aux bestiaux de France).



Elle présente une grande homogénéité architecturale et urbaine liée au caractère récent de la reconstruction. Seule la couronne extérieure diffère par les grands ensembles de logements (quartier Bonnevey au sud par exemple) et les zones industrielles et d'activités (au nord, à l'ouest et à l'est, au-delà de la ligne de chemin de fer).

UP37-30-08 Des grands ensembles qui dominent le paysage de la ville et de sa première couronne



Dominé par le Sacré-Cœur au sein du quartier ouvrier nord, le tissu urbain offre quelques particularités comme le quartier des Tisserands, l'ensemble des immeubles XIXe place de la République.

Anciennement vouée aux tanneries qui la polluaient, la vallée de la Moine est aujourd'hui requalifiée et joue le rôle structurant d'une coulée verte urbaine reliant la majeure partie des équipements publics : parc expo, complexe sportif, quartier universitaire, salle des fêtes, musées, halles...

UP37-30-11 Maison

traditionnelle de tisserand choletais (source AUP - 2005)

UP37-30-10 Coulée verte de la Moine à travers Cholet



Marquée par un important patrimoine industriel dont elle garde l'image et le dynamisme, la ville est ceinturée par de vastes zones d'activités et commerciales repoussant la pression urbaine pavillonnaire sur les bourgs de première couronne. La pression urbaine est la plus forte à l'appui des axes routiers A87 Angers/ la Roche-sur-Yon et la N249 vers Nantes et Bressuire.

UP37-30-09 Paysage industriel et d'activités de la rocade nord de Cholet

3.5 Le bocage dense de la forêt de Vezins



UP37-30-12 Paysage bocager dense marqué par de grands ensembles boisés lisibles depuis la colline des Gardes – commune de Saint Georges des Gardes

Cette sous-unité paysagère est marquée par le barreau forestier de Nuillé et Vezins, jouant le rôle de barrière physique et visuelle avec de grands étangs ouvrant de larges clairières. Elle se caractérise par la présence de belles lignes bocagères, hautes et denses, soulignant les courbes et ondulations, dessinant de petites parcelles, bordant aussi les routes et chemins.

Le paysage se referme, les vues sont courtes et bloquées par les différents écrans végétaux. Les fermes sont découvertes au dernier moment intégrées au cœur d'une épaisse végétation : c'est la perception d'un « vrai bocage » traditionnel tel que le décrivait Julien Gracq. L'échelle du paysage de par la fermeture devient plus intime, l'ambiance générale est dominée par la couverture végétale.

Le relief marqué par la direction armoricaine imprimée par les contreforts de la colline des Gardes et les vallées parallèles. C'est notamment le cas de l'amont du val de Moine ennoyé par les retenues d'eau du Verdon et de Ribou, qui constituent des zones de loisirs majeures de l'agglomération choletaise. On notera également la présence singulière sur la vallée du jardin Oriental de Maulévrier.

Sur les franges de la forêt de Vezins, des villages potiers sont présents avec leur paysage caractéristique d'étangs et leur architecture singulière, comme ceux décrits dans la sous-unité des plateaux bocagers de l'Evre.



UP37-30-13 Landes sur les coteaux du lac du Verdon inondant la vallée de la Moine (Maulévrier)

3.6 Le bas bocage vendéen



UP37-30-14 Structure caractéristique du bas bocage vendéen avec sa trame ouverte sur des grandes cultures, des infrastructures majeures et des bourgs avec un fort développement urbain récent (La Rabatelière)

Sur cette sous-unité, le maillage des haies est beaucoup plus lâche s'ouvrant sur de larges plateaux cultivés, évoquant parfois les ambiances de plaine céréalière du sud Vendée (si ce n'est l'habitat diffus et le maillage des chemins plus caractéristiques d'une structure paysagère de bocage). Les vues panoramiques s'ouvrent et révèlent souvent de manière frontale le bâti pavillonnaire des bourgs ou les bâtiments d'élevage. Au-delà, les reliefs des collines vendéennes se dessinent nettement sur l'horizon.

De nombreux boisements comme les bois de Défend - Grosbois - Aizenay - Soubise et la forêt de Galas referment ponctuellement les perspectives sur ce paysage. De même la forêt domaniale du bocage vendéen, et la forêt du Creux Jaune marquent le paysage au sud du territoire, annonçant la proximité de la forêt de la Chaize-le-Vicomte.



Les secteurs de Chauché et Aizenay sont ponctués de boisements et marqués par une activité de briqueteries et poteries, aux caractéristiques similaires à celles décrites dans la sous unité des plateaux bocagers de l'Èvre.

UP37-30-16 Voie doublée d'alignements de chênes traversant la forêt de Galas, une fermeture ponctuelle du paysage

Sur les coteaux, les haies, qui jouent un rôle antiérosif important à la rupture de pente, se font plus présentes et tendent à se mêler aux ripisylves qui habillent les petites pâtures de fonds de vallée.

Ces vallées bocagères plus fermées, comme la Vie ou la Maine, l'Ognon et la Boulogne incisent le relief dans une direction armoricaine sur lesquelles s'articulent les principaux pôles urbains historiques. Elles sont ponctuées d'un riche patrimoine de moulins (à eau ou à vent) et de ponts de pierre.



UP37-30-15 Ambiance caractéristique des vallées encaissées ponctuées de moulin, la petite Maine à Chavagnes-en-Pailers

L'influence des grandes infrastructures (A87, A83, D763, D948) est très forte et se fait sentir sur le développement des bourgs (fort développement pavillonnaire ceinturant les bourgs et expansion des zones d'activités sur les bourgs et sur les échangeurs principaux).

A l'ouest, la transition avec le bocage rétro-littoral s'amorce avec le changement de l'orientation des reliefs (vallées est/ouest comme la Vie).

A l'est c'est véritablement la charnière urbaine des Herbiers qui marque la transition entre les paysages du haut et du bas bocage vendéen.

4. Les dynamiques paysagères

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES DYNAMIQUES DES PAYSAGES REGIONAUX

[Lien sur la dynamique régionale](#)

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur des Essarts

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.



UP37-04-ETAT MAJOR : Les Essarts – Carte d'état-major (1866)-(source IGN)

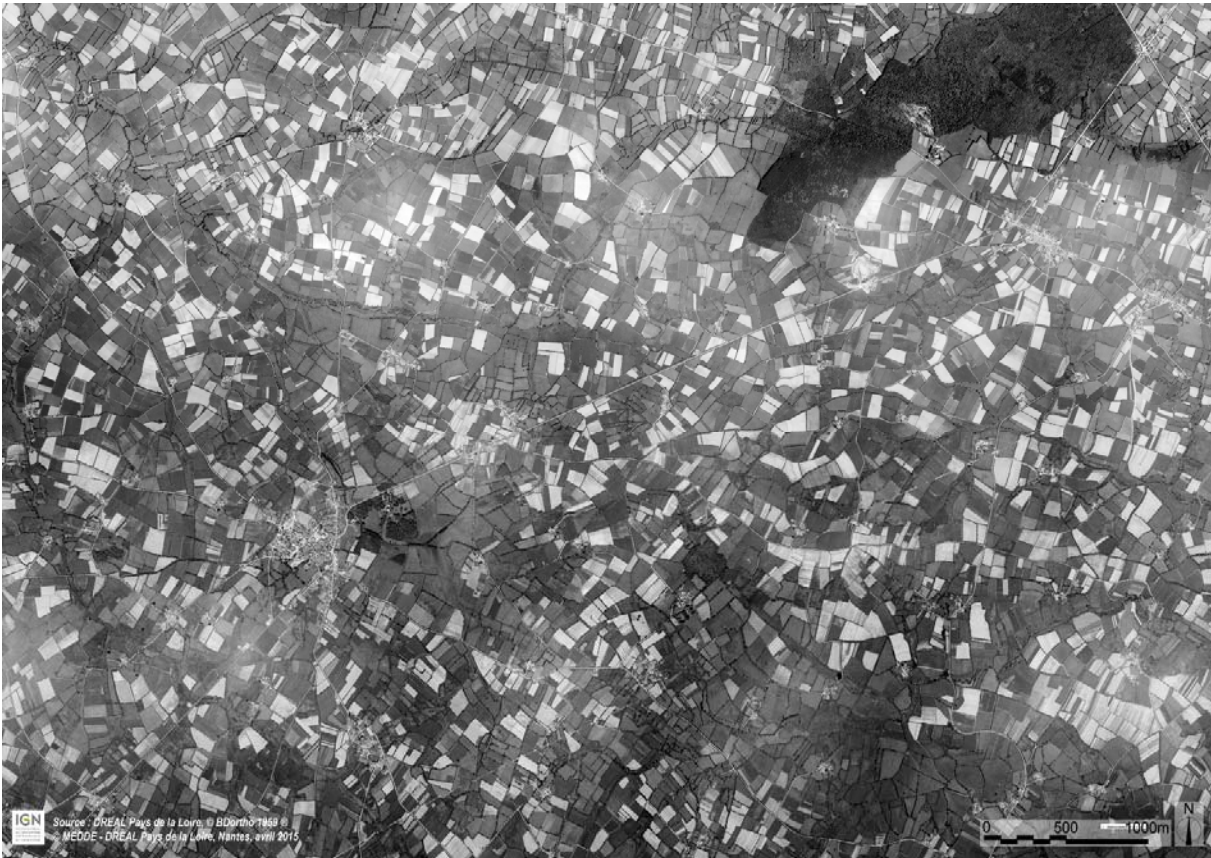
Une implantation originelle à la croisée des axes historiques

La carte d'État-major de 1866 montre que le bourg des Essarts s'implante originellement à la croisée des axes historiques partant de Nantes vers le sud de la France, et de la voie royale – rectiligne - reliant La Roche-sur-Yon (et les Sables d'Olonne) à Cholet. Le bourg s'implante le long d'un affluent de la Petite Maine qui prend sa source sur le territoire communal. Le paysage est marqué par une trame bocagère très dense qui s'organise autour des vallées dessinées par une mosaïque de prairies (très lisibles en vert foncé sur la carte). Les hameaux ruraux sont diffus et s'implantent au bord de ces prairies en deçà des points hauts.



Si le château médiéval des Essarts s'implante directement dans le fond de vallée profitant des eaux de la rivière pour en faire ses douves, le bourg s'étend lui sur le coteau doux exposé au sud. Il présente une structure très dense de « village tas ». Quelques petits boisements et le bois de l'Herbergement referment le paysage.

UP37-40-00 Le château des Essarts, lové dans la vallée



UP37-03-ORTHO_1959 – Les Essarts– Orthophoto 1959 - (source IGN)



UP37-02-ORTHO_ - Les Essarts – Orthophoto 2010-- (source IGN)

Des infrastructures support du développement de l'urbanisation



La comparaison des orthophotos de 1959 et 2010 montre que les développements de l'urbanisation depuis la deuxième moitié du XXème siècle s'opèrent sur un schéma contredisant la forme urbaine resserrée de l'implantation médiévale. Désormais, l'extension sous forme pavillonnaire s'impose à un rythme accéléré, et notamment au sud-ouest du bourg, le long de la route départementale menant à La Roche-sur-Yon.

L'implantation des activités est largement tributaire des voies structurantes. Ainsi, le prolongement du bourg des Essarts vers le sud-ouest, mais surtout les abords de la sortie autoroutières de l'A83 sont le lieu d'un développement soutenu des zones d'activités depuis plusieurs décennies. On retrouve le même phénomène pour le bourg de Sainte Florence qui voit ses entrées marquées au nord par le développement d'une scierie et au sud par une carrière de roche massive.

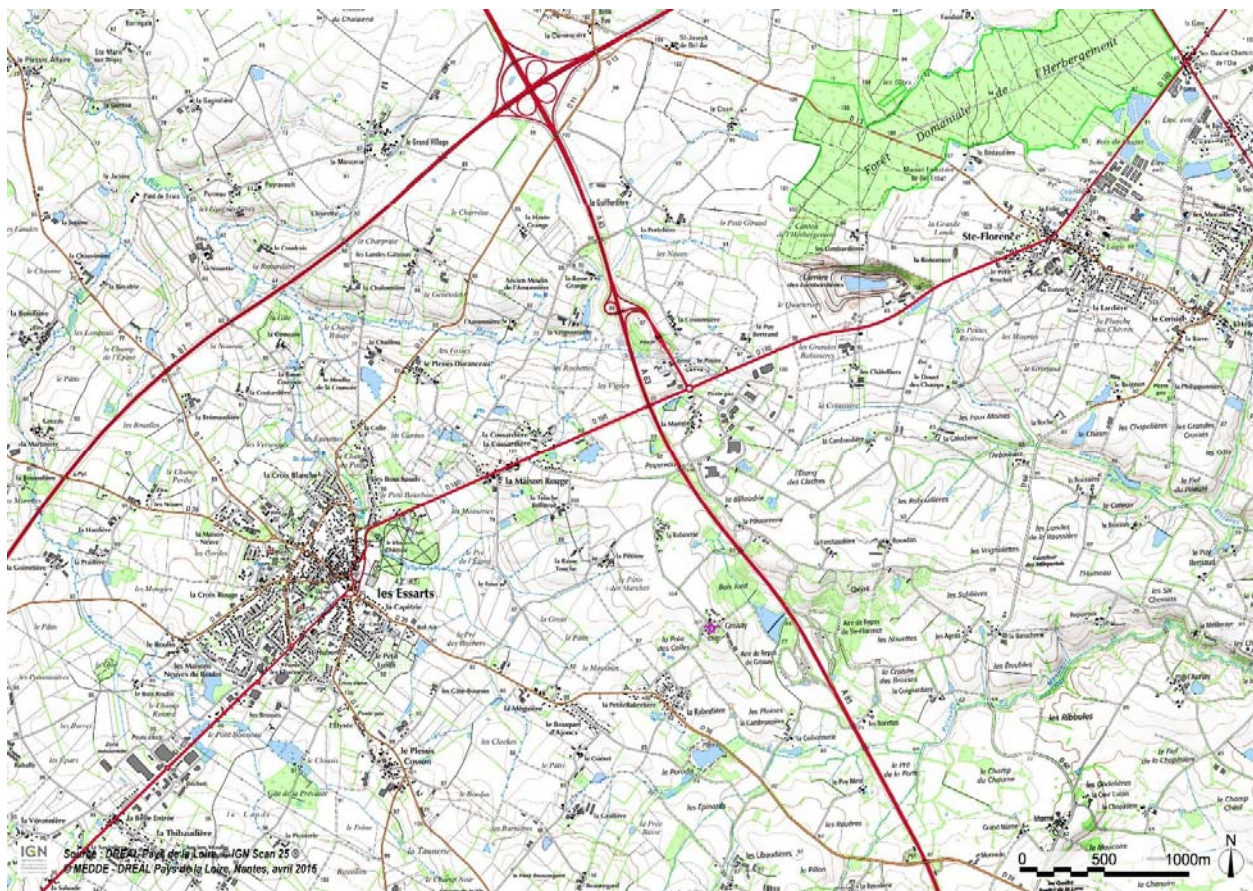
UP37-40-01 Développement important du bourg ancien des Essart tant par le pavillonnaire que les activités (source : CAUE de Vendée)

La position stratégique historiquement reconnue des lieux se perpétue. Des voies royales aux autoroutes de portée nationale, les évolutions du paysage sont ici particulièrement marquées par les grandes infrastructures routières et les activités exploitant leurs potentialités. La carte IGN de 2013 montre que le paysage de la commune des Essarts est fortement marqué par la présence de

deux axes de transit national, l'A87 et l'A83. L'amplitude de l'échangeur autoroutier est ainsi aussi importante que la taille du village des Essarts dans les années 50. De plus, la linéarité de ces axes autant que leur ancrage imposant sur le territoire, contribuent à former une forme de « barrière » paysagère.

Une homogénéisation des paysages bâtis à travers une production d'habitats pavillonnaires « reproductibles »

Le développement récent est marqué par l'extension de l'urbanisation au sud du bourg des Essarts sous la forme d'un tissu pavillonnaire diffus. La prolifération de ce modèle contribue à une certaine forme d'homogénéisation des paysages bâtis de frange qui atténue les limites entre l'espace urbain et l'espace rural.



UP37-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur des Essarts-(source Scan 25- IGN)

Des paysages bocagers dont la dynamique d'ouverture se poursuit

Conséquence du développement des grandes infrastructures sur le territoire, mais également du remembrement né des pressions de l'activité agricole, le phénomène de regroupement parcellaire est particulièrement visible sur cette unité paysagère. L'impact sur le réseau bocager en nette diminution est particulièrement marqué, contribuant à ouvrir le paysage.



UP37-40-03 Ambiance de plateau bocager ouvert au nord des Essarts

Si les plateaux de l'unité paysagère se caractérisent en partie par la présence de grandes cultures au paysage ouvert, les secteurs de vallée du bocage vendéen et maugeois abritent souvent des trames de haies plus denses, créant ainsi à l'échelle de l'unité un paysage de bocage semi-ouvert, notamment au sein de la sous-unité du bocage maugeois. Corolaires du développement des grandes cultures qui nécessitent beaucoup d'arrosage (et notamment les plantes fourragères comme le maïs), de nombreuses retenues d'eau collinaires ont été créées sur les parties amont des petits cours d'eau. Comme le montre bien la carte IGN de 2013, c'est un véritable paysage d'étangs aux formes géométriques qui est apparu avec l'ouverture du bocage.



UP37-50-06 Un enjeu fort d'intégration dans la trame bocagère des vallons des retenues d'eau collinaires

Des paysages forestiers stables

Face à l'ouverture des paysages provoquée par la diminution du réseau bocager, le maintien des paysages forestiers sur le territoire, et principalement de la forêt de l'Herbergement, assurent un contraste entre ouverture et fermeture du paysage.

4.2 L'inscription paysagère de l'activité agricole et des nouvelles infrastructures

Le développement de l'activité agricole sur le territoire n'est pas sans conséquence sur le paysage. Les bâtis d'élevage ou d'exploitation récents s'inscrivent dans les continuités des hameaux traditionnels, et constituent un ancrage visuel fort dans le cadre des paysages ouverts. Ils se distinguent non seulement par leur échelle plus importante mais aussi par leur répétition et leur implantation.

A cela s'ajoutent de nouveaux repères dans le paysage avec la création depuis une dizaine d'année de plusieurs parcs éoliens notamment dans les Mauges et le développement de toitures solaires sur de grands hangars agricoles.

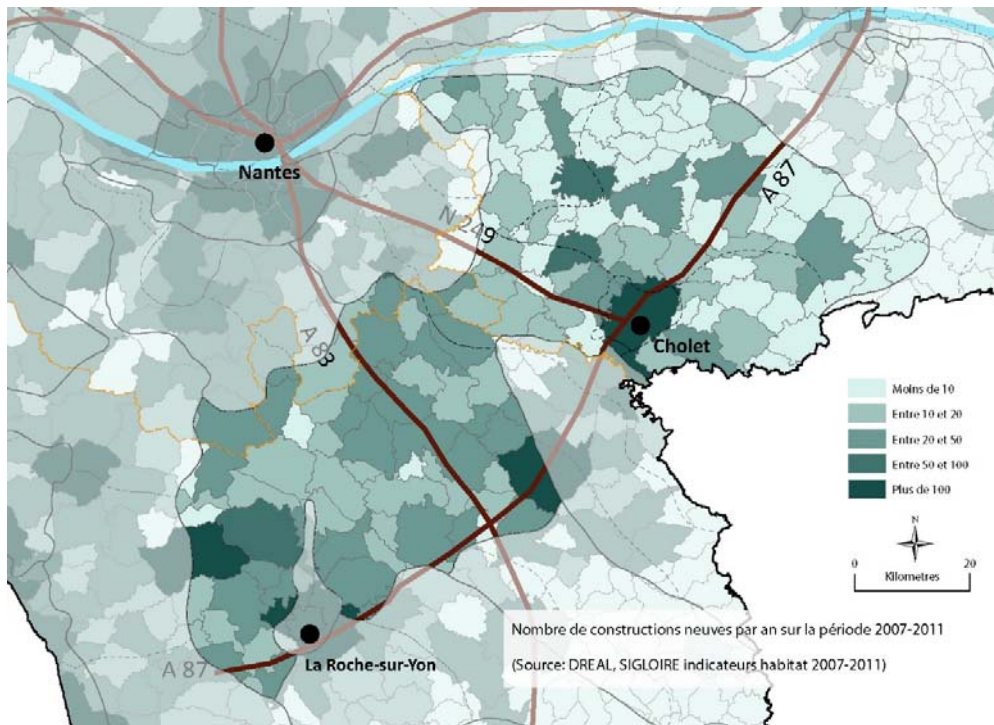


UP37-40-04 Vue sur les parcs éoliens maugeois depuis la colline des Gardes



UP37-40-05 Un hangar monumental à toiture solaire monopente qui se distingue dans le bocage

4.3 Dynamiques paysagères liées à l'étalement de l'urbanisation pavillonnaire en périphérie



UP37-40-DYN L'unité paysagère connaît des pressions urbaines assez soutenues entre polarisation des agglomérations et attractivité des axes principaux (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

Si les silhouettes traditionnelles des bourgs ont évolué face à la pression de l'urbanisation et abritent aujourd'hui des modèles différents de ceux d'autrefois, les paysages montrent d'autres changements relatifs à l'aménagement du territoire. L'essor des voies de communication, avec la construction des autoroutes A83 (Nantes/Niort) et A87 (Les Sables-d'Olonne/Angers), le doublement des voies, la mise en place de contournements routiers, ont permis un désenclavement certain du territoire qui a profité à l'agriculture, aux activités tertiaires et au tourisme. Il renverse par ailleurs le sens de lecture du bourg : on ne traverse plus la rue commerçante on voit aujourd'hui uniquement les franges du bourg.

UP37-40-06 Vue aérienne du contournement et des extensions urbaines des Brouzils (Source : CAUE de Vendée)



4.4 Dynamiques paysagères liées à l'étirement des façades commerciales le long des axes routiers et à l'essaimage des zones d'activités



UP37-40-07 Vue aérienne de l'écoparc des Essarts intégré dans sa trame végétale (Source : CAUE de Vendée)

Profitant de cette opportunité de desserte, des zones d'activités et de nouveaux quartiers d'habitation ont vu le jour, remuant, transformant, façonnant le paysage de manière nouvelle et selon des échelles plus larges. Ces évolutions ont provoqué l'accumulation de hangars de type différents, sans unité et sans réflexion sur l'impact global, créant de fait un effet de masse peu harmonieux. Si ces changements tendent à uniformiser le paysage par l'emploi systématique des mêmes techniques, des exemples de projet bien conduits, bien intégrés ou innovants existent, montrant que la banalisation des paysages n'est pas une fatalité et que chaque territoire peut faire l'objet d'un aménagement qui lui correspond.

L'Écoparc d'activités des Essarts en constitue un exemple récent, appuyé sur des aménagements paysagers respectueux du contexte et de l'environnement.

Cette unité paysagère profondément rurale est certainement celle dans la région qui est marquée par les plus fortes dynamiques d'évolution à la fois rurales, infrastructurelles et urbaines. Si ces dynamiques se complètent elles peuvent parfois se concurrencer, elles participent en tout cas à de fortes mutations rapides des paysages.

5. Les enjeux de l'unité paysagère

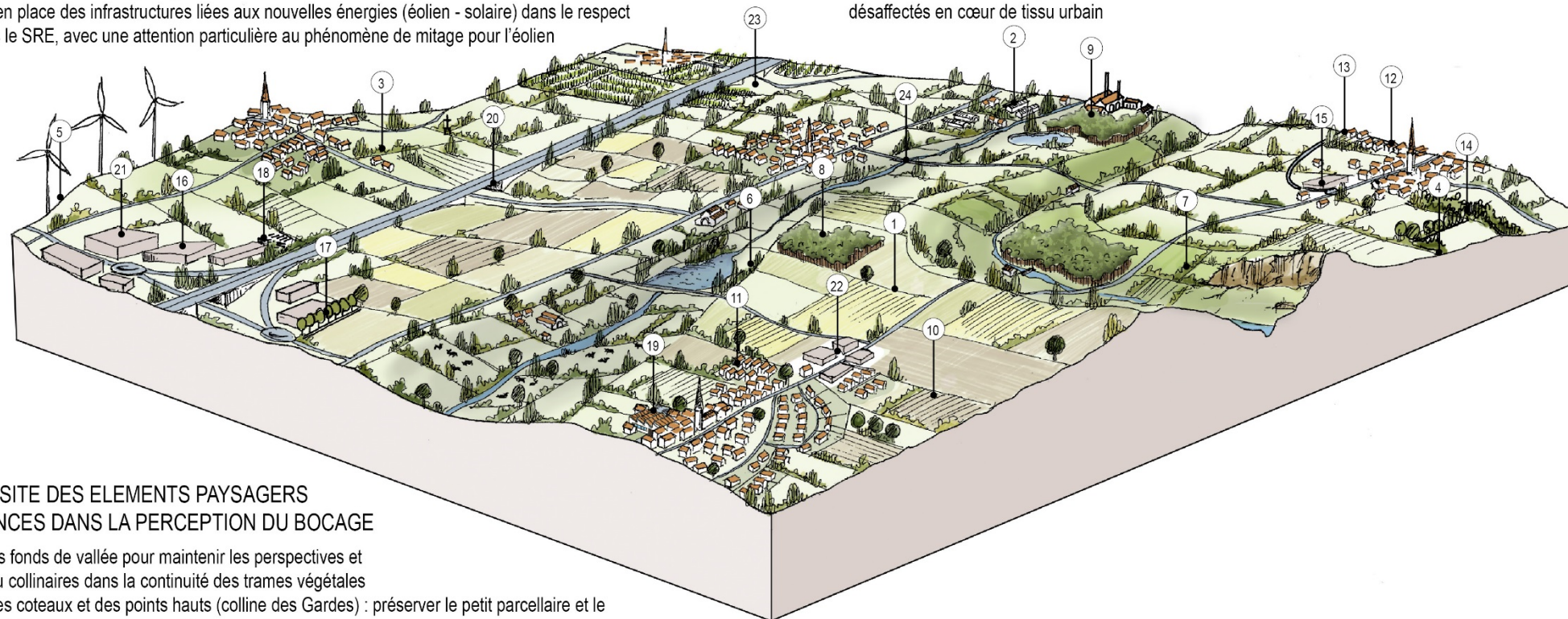
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)

DESSINER SUR LES PLATEAUX LE BOCAGE DE DEMAIN EN TENANT COMPTE DES PRATIQUES AGRICOLES CONTEMPORAINES

1. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités) en partageant la connaissance des différents usages de la haie
2. Intégrer les bâtiments d'exploitation et d'élevage et veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers
3. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, en préservant les grands sujets et le petit parcellaire
4. Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
5. Accompagner la mise en place des infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - solaire) dans le respect des zonages définis dans le SRE, avec une attention particulière au phénomène de mitage pour l'éolien

REINVENTER LE MODELE DE L'USINE A LA CAMPAGNE POUR COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT

16. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant en optimisant l'espace et en assurant la cohérence à l'échelle des intercommunalités et des SCoT
17. Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments et des espaces publics (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes paysagères des zones d'activités)
18. Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
19. Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés en cœur de tissu urbain



ASSURER LA DIVERSITE DES ELEMENTS PAYSAGERS QUI FONT LES NUANCES DANS LA PERCEPTION DU BOCAGE

6. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives et insérer les retenues d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales
7. Soigner l'occupation des coteaux et des points hauts (colline des Gardes) : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vue
8. Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent le paysage
9. Préserver la diversité paysagère et écologique des secteurs présentant un bocage dense et une combinaison importante d'éléments paysagers (bois, plans d'eau, ruisseaux, zones humides, villages potiers...)
10. Valoriser une agriculture périurbaine autour des agglomérations choletaises, yonnaises et des principaux pôles

ASSURER UN DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT QUI PARTICIPE A L'IDENTITE DES PAYSAGES URBAINS EN VALORISANT LEUR SITE D'IMPLANTATION

11. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages urbains
12. Promouvoir un traitement qualitatif des franges : limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
13. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries de contournement dans le paysage des aménagements péri-urbains
14. Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements...) et paysagers comme des liens entre ville et campagne, ou quartier et support d'aménités
15. Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain

RECOMPOSER LES ABORDS DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES

20. Composer avec la topographie naturelle pour éviter les déblais/remblais dans la conception des nouvelles infrastructures
21. Préconiser à l'occasion des nouveaux aménagements ou restructurations, un déplacement des infrastructures en retrait sur les plateaux
22. Eviter l'implantation de bâtiment en rupture d'échelles sur les bordures des plateaux. Quand cela n'est pas possible, implanter les bâtiments perpendiculairement et non parallèlement aux vallées pour en limiter l'impact visuel
23. Limiter et qualifier les délaissés routiers
24. Assurer les continuités paysagères au niveau des franchissements de cours d'eau

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui font écho aux enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Dessiner sur les plateaux le bocage de demain en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines

Si sur cette unité le bocage a eu du mal à subsister sur bon nombre de plateaux face au développement des grandes cultures, la perception sociale de ces paysages reste profondément associée à la notion même de bocage. Par ailleurs l'étude sociologique de ces perceptions a clairement montré la forte variation dans ce



qu'est cette notion de bocage, ce qui pose la question de l'évolution future de ces paysages. Il y a un véritable enjeu au-delà de la pédagogie autour des différents rôles de la haie (agronomique, écologique, climatique et culturel...) à définir des orientations quant à la composition et la structuration du bocage. Il ne s'agit pas là de revenir à un modèle de bocage correspondant à une agriculture du XIXème siècle mais d'envisager une maille bocagère qui réponde aux besoins de l'agriculture de demain. Les politiques mises en œuvre sur la replantation du bocage ou les contrats de paysages ruraux du Conseil Général de Vendée sont à développer dans cet objectif de qualité paysagère.

UP37-50-01 Trame bocagère résiduelle et haies de replantation sur le plateau et la vallée de la Boulogne (Les-Lucs-sur-Boulogne – Source CAUE de Vendée)



Dans un contexte de développement de l'élevage hors sol, qui facilite l'implantation de bâtiments de grande dimension, les préconisations en matière d'intégration paysagère des bâtiments agricoles (implantation, orientation, matériaux) sont particulièrement importantes. Il s'agit notamment de mieux composer avec les bâtiments existants et de réfléchir à une perception qualitative des sièges d'exploitation dans le paysage, pour valoriser leur production.

UP37-50-02 Des réflexions sur l'implantation et la qualité des bâtiments agricoles qui améliorent leur perception dans le paysage



UP37-50-03 Réhabilitation réussie de grange traditionnelle

L'évolution des besoins énergétiques et des volontés politiques amènent à générer de nouveaux paysages; c'est notamment le cas des énergies renouvelables. Le bocage de cette unité bénéficie de nombreux atouts en termes de production d'énergie. Une vigilance forte doit être portée quant à la mise en œuvre de ces infrastructures nouvelles pour les intégrer au mieux au paysage existant.

- o Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités) en partageant la connaissance des différents usages de la haie
- o Intégrer les bâtiments d'exploitation et d'élevage et veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers
- o S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, en préservant les grands sujets et le petit parcellaire
- o Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
- o Accompagner la mise en place des infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - solaire) dans le respect des zonages définis dans le SRE, avec une attention particulière au phénomène de mitage pour l'éolien

5.2 Assurer la diversité des éléments paysagers qui font les nuances dans la perception du bocage

Certains secteurs des bocages vendéens et maugeois présentent de forts intérêts en matière de diversité paysagère. C'est le cas notamment des sous-unités paysagères des plateaux bocagers de l'Evre et du bocage dense de la forêt de Vezins ainsi que les secteurs à l'appui des principales vallées du bas bocage vendéen ou des Mauges. Il y a là un véritable enjeu à assurer l'imbrication entre les différentes formes de végétation présentes dans ce type de paysage : haies, bosquets, boisements, taillis, futaies, ripisylves, vignes, landes. Il est par ailleurs primordial de préserver dans leur diversité les types de haies rencontrés : haies basses taillées avec ou sans arbres, haies relictuelles mixtes ou arborées, haies multi-strates, haies arbustives, haies récentes...



UP37-50-04 Haies de replantation sur les pentes d'un vallon (La Gaubretière)

Le réseau de chemins creux et de voies rurales est également un atout précieux à préserver pour accéder et valoriser le petit patrimoine vernaculaire qui ponctue le bocage : mégalithes, moulins, chaussées, calvaires. Il y a par ailleurs un enjeu à valoriser l'accès à l'eau (rivières ou étangs) dans le paysage.



UP37-50-05 Moulin réhabilité aux Lucs-sur-Boulogne

- Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives et insérer les retenues d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales
- Soigner l'occupation des coteaux et des points hauts (colline des Gardes) : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vue
- Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent le paysage
- Préserver la diversité paysagère et écologique des secteurs présentant un bocage dense et une combinaison importante d'éléments paysagers (bois, plans d'eau, ruisseaux, zones humides, villages potiers...)
- Valoriser une agriculture périurbaine autour des agglomérations choletaises, yonnaises et des principaux pôles

5.3 Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages urbains en valorisant leur site d'implantation

Le développement urbain diffus sous forme pavillonnaire est marqué sur le territoire. Dans le cadre d'un paysage où le réseau bocager diminue, la question de la lisibilité des franges urbaines devient un enjeu fort. Il y a dans cette unité paysagère l'émergence de nombreuses « villes/bourgs » qui correspondent à d'anciens bourgs ruraux dont la morphologie a littéralement changé. La grande ceinture d'extensions pavillonnaires n'a pas véritablement composé de véritables quartiers urbains alors que la taille de l'agglomération et le nombre d'habitants sont clairement ceux d'une ville. Il y a un véritable enjeu à définir, réorganiser et composer



le paysage de ces nouveaux espaces urbains tout en valorisant les éléments de leur ruralité : le site naturel d'ancrage, les trames végétales et notamment le bocage.

UP37-50-08 Une réhabilitation du centre bourg qui assume une lecture plus urbaine de l'espace (Aizenay)

Il s'agit par ailleurs de définir une approche du développement de la nature en ville (rapport au maillage bocager), notamment sous le regard du développement des continuités écologiques entre espace urbanisé et rural :

imbrication eau/minéral/végétal, conjugaison entre matériaux traditionnels, gestion durables des eaux pluviales.



UP37-50-07 Une trame végétale à la fois bocagère, de parcs et de jardins qui accompagne de manière harmonieuse la silhouette de bourg (Chavagnes-en-Paillers)

- o Maitriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages urbains
- o Promouvoir un traitement qualitatif des franges: limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
- o Limiter l'impact visuel et structurel des voiries de contournement dans le paysage des aménagements péri-urbains
- o Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements...) et paysagers comme des liens entre ville et campagne, ou quartier et support d'aménités
- o Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain

5.4 Réinventer le modèle de l'usine à la campagne pour composer un paysage valorisant

Sur un territoire particulièrement marqué par la présence d'infrastructures routières, le phénomène de mitage à vocation habitat et activités économiques aux abords des voies structurantes mais aussi secondaires déstructure la composition paysagère des entrées de ville. Dès lors, la limitation du phénomène de mitage constitue un enjeu particulièrement prégnant sur le territoire. Au-delà de cet enjeu récurrent à l'échelle de la région, il y a un défi à continuer l'histoire industrielle qui constitue une part importante de l'identité de ces paysages et qui trouve là une véritable résonance culturelle. L'activité est ici plus qu'ailleurs, partie prenante de l'histoire et du paysage. Elle est de plus perçue de manière très positive, il s'agit donc là d'en trouver une expression qualitative au travers des paysages.



UP37-50-09 Frange industrielle ouest des Herbiers, une cohabitation des paysages ruraux et industriels qui participe à leur identité

Ainsi, le traitement des espaces publics, mais également les règles en matière d'intégration paysagère (implantation, hauteur, matériaux) doivent permettre de restaurer la lisibilité des entrées de ville mais aussi des nœuds routiers où s'implantent les activités, notamment dans le cadre de la transition entre le rural et l'urbain.

- o Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant en optimisant l'espace et en assurant la cohérence à l'échelle des intercommunalités et des SCoT
- o Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments et des espaces publics (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes paysagères des zones d'activités)
- o Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
- o Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés en cœur de tissu urbain

5.5 Recomposer les abords des principales infrastructures

Les deux dernières décennies ont été particulièrement marquées par le développement des infrastructures routières (autoroutes, 2x2 voies, contournements) sur cette unité. Si les autoroutes ont fait l'objet de chartes d'itinéraires et de plans de valorisation du patrimoine, en revanche les autres voies ont été conçues de manière beaucoup plus fonctionnelle. Cela pose aujourd'hui la question de la gestion des ruptures qu'elles peuvent créer dans le paysage notamment sur le plan physique (les rétablissements d'accès se sont fait prioritairement pour les véhicules motorisés et pas forcément les autres modes de transport). Il y a également un véritable enjeu à définir et gérer les nombreux délaissés qui accompagnent ces voies.

Par ailleurs, les vallées jouent un rôle majeur dans l'organisation et la perception du paysage. Selon le modèle d'organisation traditionnel, les villages sont implantés en bordure de plateau et dominent les vallées ou sont implantés les axes de communication. Or ce schéma traditionnel est encore utilisé dans l'aménagement du territoire. De ce fait, les infrastructures routières et les zones commerciales sont implantées également en bordure de plateau, c'est à dire dans les zones de covisibilité maximum.



UP37-50-10 Une gestion des délaissés routiers et ferroviaires par le végétal (Saint-Denis-la-Chevasse – Source : CAUE de Vendée)

- Composer avec la topographie naturelle pour éviter les déblais/remblais dans la conception des nouvelles infrastructures
- Préconiser à l'occasion des nouveaux aménagements ou restructurations, un déplacement des infrastructures en retrait sur les plateaux
- éviter l'implantation de bâtiment en rupture d'échelles sur les bordures des plateaux. Quand cela n'est pas possible, implanter les bâtiments perpendiculairement et non parallèlement aux vallées pour en limiter l'impact visuel
- Limiter et qualifier les délaissés routiers
- Assurer les continuités paysagères au niveau des franchissements de cours d'eau

5.6 Développer le potentiel touristique des paysages ruraux



UP37-50-11 Des éléments patrimoniaux et culturels attractifs dans le bocage (le Logis et jardins de la Chaboterie et l'Historial de Vendée)

Si les bocages vendéens et maugeois présentent des dynamiques d'évolutions très fortes dans bien des domaines, ils ne subissent en revanche pas de forte pression ou valorisation touristique. Ces paysages sont principalement le support de valorisations culturelles locales et d'aménités pour les habitants. Situés entre les principaux pôles attractifs de la région (le littoral, la Loire, les grandes villes, le parc du Puy du Fou), ils ont à ce titre un véritable potentiel d'attractivité et un atout à valoriser pour découvrir la qualité et la diversité de ces paysages.



UP37-50-12 Un sentier RandoCroquis pour faire découvrir le patrimoine de Saint Sulpice le Verdon

- Révéler la richesse patrimoniale du bocage au travers de son réseau de chemins creux tout en respectant l'activité agricole
- Utiliser les principales vallées comme axes de découverte des territoires
- Composer avec les grands équipements touristiques ou de loisirs (notamment des sites d'accueil touristique en milieu rural d'ans l'aire d'influence du parc du Puy du Fou)